



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



**L'Orselle (1 670 m), dans la combe des Roches
(au fond, le Charmet de l'Aiguille)**

Calendrier des manifestations

Comme c'est désormais l'habitude, la saison a débuté... en mai avec l'arrivée du 6^e Tour de Savoie cycliste à Saint-Colomban (31 mai). Puis, le 12 juin, le passage du rallye touristique automobile La Passe montagne, a été l'occasion de découvrir des véhicules de collection des années 50 à 85. Le 19 juin, la fête de la musique s'est déroulée à Saint-Colomban, et le 20 juin s'est courue la 8^e édition de la course pédestre La Villarinche (*lire page 3*). Enfin, le 26 et 27 juin c'était le rallye équestre, et le 27 juin le 11^e Tour Arvan-Villard qui partait (et arrivait) cette année de Saint-Colomban. Mais la saison débutera vraiment le 3 juillet avec l'ouverture de Festivillards.

• Samedi 3 juillet

Un auditoire nombreux est attendu à Saint-Alban pour l'ouverture de la 5^e édition de Festivillards. Les voûtes de la vieille église villarinche vont vibrer aux rythmes de la musique tzigane du groupe Tchaas : un son très particulier venant des racines les plus lointaines de tout un peuple. Les talentueux choristes de la Villarinche prendront le relais pour interpréter des chants tirés du répertoire des traditions populaires et folkloriques suisses et italiennes.

• Samedi 10 juillet

Sarah et les Bernard, un groupe de rock, proposera, toujours dans le cadre de Festivillards, un spectacle composé de reprises qui ont traversé les générations. « *Des ingrédients rock'n'roll assurés par une basse-batterie efficace, une guitare explosive, et des voaux riches en harmonies.* » Pour toutes les générations, la diversité du répertoire permettra de créer une ambiance allant du café-concert à l'animation familiale, en passant du petit bar à la grande scène...

• Mercredi 14 juillet

3^e course cycliste de côte Cuines – Saint-Colomban, ouverte à tous (arrivée : place du Chef-Lieu).

• Vendredi 16 juillet

Conférence organisée par l'association Patrimoine et culture (20 heures, à la salle des fêtes de Saint-Colomban).

• Samedi 17 juillet

Festivillards accueille Les Tartignolles, deux comédiens résolument inclassables pour une mémorable soirée « dîner-cabaret ». Ils jouent partout, en France et à l'étranger, visitent villes et villages, écumant festivals et salles de musique... et explosent sur scène. « *Un vent de liberté et de bonne humeur pour ce qui n'est déjà plus du spectacle mais du bonheur à l'état pur.* » Les Tartignolles ont enchanté Festivillards 2001, ils enthousiasmeront les spectateurs de Festivillards 2004.

• Mardi 20 juillet

Visite guidé : vie et tradition dans les hameaux de Saint-Alban et de Saint-Colomban, organisée par le Sivav et la Facim. Rendez-vous sur le parking central de Saint-Colomban à 9 heures. Gratuit.

• Jeudi 22 juillet

Passage, vers midi, du Tour de France (descente du col du Glandon) lors de la 17^e étape Bourg d'Oisans – Le Grand Bornand (205 km).

• Vendredi 23 juillet

Conférence organisée par l'association Patrimoine et culture (20 heures, à la salle des fêtes de Saint-Colomban).

• Samedi 24 juillet

Le Quatuor Harmonia s'est produit à travers le monde pour faire découvrir l'accordéon. Le répertoire du groupe est varié, alliant œuvres classiques, folkloriques, et musiques de films. Le roi du musette qu'est l'accordéon est l'invité de cette soirée Festivillards à partager entre amis.

• Vendredi 30 juillet

Conférence organisée par l'association Patrimoine et culture (20 heures, à la salle des fêtes de Saint-Colomban).

• Samedi 31 juillet

Sous la direction d'Andréï Galanov, c'est *Le boléro* de Ravel qui sera joué par l'Orchestre symphonique de Rostov en clôture de Festivillards (église de Saint-Colomban, à 21 heures).

• Dimanche 1^{er} août

Fête du pain au Pied des Voûtes (organisée par l'association des Villarins et amis des Villards), avec pain cuit à l'ancienne dans le four banal du hameau, et repas traditionnel au son de l'accordéon.

• Mardi 3 août

Pétanque. Concours de la société de chasse de Saint-Colomban (doublette). Le début des parties est fixé à 10 h 30. Les grillages seront aussi de la partie après les efforts du matin...

• Vendredi 6 août

Soirée russe à la salle des fêtes de Saint-Colomban, proposée par l'association Vivre aux Villards

• Samedi 7 août

Soirée dansante organisée par l'association ABA, à partir de 22 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

• Dimanche 8 août

Pétanque : début de la 33^e édition des Six jours de pétanque, place du Chef-Lieu, à Saint-Colomban (organisation ABA).

• Mercredi 11 août

L'église de Saint-Alban accueille Anne et Christophe et leur répertoire de chansons traditionnelles.

• Jeudi 12 août

Pétanque : concours de triplettes avec repas (barbecue, hot-dog, pizzas, frites, etc.) à l'aire de loisirs Jean-Noël-Favre-Bonté. Début des parties à 17 h 45 (organisation ABA).

• Vendredi 13 août

Conférence organisée par l'association Patrimoine et culture (20 heures, à la salle des fêtes de Saint-Colomban).

• Samedi 14 août

Finale des Six jours de pétanque avec barbecue offert à tous les participants à l'occasion de la remise des prix. Soirée dansante. A partir de 19 h 30 à l'aire de loisirs du Clos.

• Dimanche 15 août

Fête traditionnelle de la vallée des Villards. Le matin, défilé coloré en costumes d'antan (hommes, femmes, enfants), messe, pain bénit offert sur le parvis de l'église, apéritif pour tous près de la fontaine du village ; à partir de 15 heures, animations diverses sur la place de Saint-Colomban, puis bal en soirée à la salle des fêtes (organisé par le Club des sports).

• Lundi 16 août

Le Club des sports organise le match de football « les vieux » contre « les jeunes », et offre l'apéritif à tous les participants à l'issue de la rencontre.

• Vendredi 20 août

Concours de belote (ou de coinche) proposé par l'association ABA à la salle des fêtes de Saint-Colomban ; inscriptions dès 20 h 15, début des parties à 20 h 45.

• Samedi 21 août

Pétanque : le Club des sports organise un concours (en doublettes) à partir de 10 heures au Premier-Villard (grillades à midi).

MAISON DU TOURISME

Norbert Combet, nouveau président

Après les retraits de Gilbert Pautasso, président, et Jean-Paul Martin-Cocher, et les démissions de Claude Gauterin et Jacques Maurino, le nouveau conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme est désormais composé de 7 membres (au lieu de 11 précédemment) : Catherine Blanloie, Mme Bouchet-Flochet, Simone Bozon, Norbert Combet, Delphine Ferroud (conseillère municipal représentant la commune de Saint-Colomban), Noëlle Noël, et Nicolas Revol (conseiller municipal représentant la commune de Saint-Alban).

Le 3 avril dernier, en l'absence de Delphine Ferroud et Catherine Blanloie, ce nouveau conseil d'administration a élu Norbert Combet, président, Mme Bouchet-Flochet, premier vice-président, et Noëlle Noël, deuxième vice-présidente de la Maison du tourisme.

Norbert Combet est conseiller municipal de Saint-Colomban depuis 2001, et conseiller à la communauté de communes depuis mai 2003. Noëlle Noël est présidente de l'association Vivre aux Villards, et Mme Bouchet-Flochet est président de la commission Festivillards et de l'association Station fleurie, Saint-Colomban – col du Glandon.

Afin de pouvoir équilibrer le budget

2004, le CA a réajusté différents postes de dépenses : le projet de refonte du site Internet est reporté en 2005, le budget publicitaire est légèrement revu à la baisse, et le poste charges du personnel a aussi été revu. Dans le cadre de la mise en application de la nouvelle convention collective, un compromis, satisfaisant toutes les parties, a été trouvé en terme de rémunération et de formation. Enfin, le compte administratif 2003 a été adopté.

D'autre part, afin d'assurer une amplitude horaire d'ouverture plus importante en saison touristique, il a été décidé de fermer la Maison du tourisme le samedi matin en période hors saison pour compenser les heures de travail effectuées en plus lors de la saison touristique. De plus, Noëlle Noël a informé le conseil de la conduite d'un projet de jumelage entre la vallée des Villards et d'autres communes, sollicitant l'appui ponctuel de la Maison du tourisme pour initier cette démarche.

Enfin, une stagiaire sera présente à la Maison du tourisme, du 20 juillet au 20 août, où elle s'occupera de l'accueil et du Club enfants. Melle Pauline Gomez-Leal, 16 ans, originaire d'Aussois, est étudiante au lycée agricole de Cognin, et prépare un BEP secrétariat-accueil.

Vers la mise en place d'un partenariat

Le 5 juin dernier, les associations ont été sollicitées sur le calendrier estival établi par la Maison du tourisme, pour apporter des modifications et des informations complémentaires. La Maison du tourisme a également souhaité leur participation pour la fête du 15 août afin que cette fête soit aussi celle du rassemblement du tissu associatif.

Afin d'améliorer la gestion de la salle des fêtes, délicate en août, il a été proposé de tendre vers un suivi plus rigoureux de la remise des clés, du mobilier emprunté, et du nettoyage, en consignant par écrit ces différentes sollicitations. Dans la mesure du possible, la Maison du tourisme fera l'état des lieux quant au nettoyage de la salle.

Enfin, suite aux propositions faites en octobre dernier en faveur de la mise en place de conventions entre la collectivité, les associations, et la Maison du tourisme, dans le but de mettre en place une coopération plus étroite entre les différents partenaires, la Maison du tourisme a formulé quelques propositions. Il convient à chaque association d'y réfléchir, de faire des propositions, et d'avancer ensuite sur le sujet pour formaliser ce partenariat(*) .

(*) Source : compte rendu de la Maison du tourisme (présents : Jean-Marc Bordas, Norbert Combet, Karine Decq, Christophe Favre-Novell, Martine Ferroud, Benjamin Maurino).

ESCALADE

Des blocs équipés à La Perrière

Allez savoir quels anciens glaciers ou quels éboulements gigantesques ont décroché du Puy Gris, du Gleyzin ou de Fremezan les énormes rochers qui sont « plantés » à La Perrière, au pied de la combe des Roches. Quelle calamité pour nos ancêtres avec toutes ces surfaces perdues ! Et la tête qu'ils feraient aujourd'hui, en nous voyant nettoyer ces rochers, et plus précisément ceux situés à proximité de l'aire de loisirs du Clos et du camping municipal, pour en faire des murs d'escalade !

En effet, l'aire de loisirs du Clos est déjà une belle réalisation avec son stade multi-sports et son plan d'eau. Mais on peut la rendre encore plus attractive en équipant les blocs qu'on y trouve, car ces blocs de granit, compacts et de tailles variées, sont propices à la pratique de l'escalade. Telle est la conclusion de la visite effectuée sur le site en juin 2003 par Daniel Gros, en présence de Norbert Combet. Daniel Gros détient un brevet d'état d'escalade ; il est connu pour avoir équipé une grande partie des voies d'escalade de Maurienne. Notamment à La Praz, près de Modanne, où il a aménagé des blocs similaires à ceux qu'on trouve au Clos.

Car les temps changent, et l'escalade de blocs n'est plus seulement la pratique d'entraînement des alpinistes parisiens qui « calment » leur manque de montagne sur les rochers de la forêt de Fontainebleau. Ces dernières années, une nouvelle vague de grimpeurs a pris le « bloc en main » pour en faire une discipline majeure dans le petit monde de l'escalade. En compétition, les champions doivent réussir, en un temps donné, des voies courtes de difficultés élevées. Ils ne sont pas assurés car les passages font au plus 3 à 4 mètres de haut, et la chute sur des tapis amortissants fait partie du spectacle. Les championnats de France de « blocs » ont eu lieu à Saint-Jean-de-Maurienne en 2002. Les français sont parmi les meilleurs mondiaux.

L'aménagement des rochers de Saint-Colomban est inspiré par cette pratique extrême. Mais tous les niveaux de difficulté seront présents sur les rochers du Clos. Des cheminements plus ou moins difficiles seront marqués à la peinture. Les zones de réception, au pied de blocs, seront planes et couvertes de gravier amortissant. Un encrage sera placé sur chacun des blocs, pour permettre (éventuellement) de s'assurer avec une corde. Dans un premier temps, six rochers seront équipés dont quatre, de petite hauteur, ne nécessitant pas l'installation d'équipements de sécurité, et deux, de grande taille, doivent l'être. Le travail n'est pas encore achevé, mais nous avons l'espoir que tout soit prêt pour les vacances.

Gilles Bordas

TOUR DE SAVOIE

Les « marseillais » encore à l'honneur !

Pour la 2^e année consécutive, la 3^e et dernière étape du Tour cycliste de Savoie arrivait à Saint-Colomban, la commune étant l'un des partenaires de l'épreuve. Pour cette dernière étape, conduisant les coureurs de Aillon-le-Jeune à Saint-Colomban (131,5 km), il restait 89 rescapés ; mais des conditions climatiques épouvantables (pluie, froid, brouillard) alliées aux sentiments belliqueux de certains protagonistes firent qu'ils ne furent que 49 à franchir la ligne d'arrivée au Chef-Lieu.

Déjà, dans la montée de Champlarent, nos amis marseillais du Vélo club La Pomme (vainqueurs de l'édition 2003), entraînés par le Villarin Frédéric Rostaing (*lire ci-dessous*), firent donner les gambettes, durcissant la course et provoquant de gros dégâts, les hommes étant déjà marqués par les attaques d'Antomarchi (Marseille), d'Enfert (Troyes) ou d'Ebrard (Chambéry), de Brunet (Cours la Ville) ou encore de Korkotyan (Chambéry cyclisme formation). Le leader de la veille, Norbert Poels, voyait ainsi sa belle tunique s'effilocher. Il ralliera Saint-Colomban avec 17 minutes de retard !

Cinq hommes alors décidèrent de faire le forcing et commencèrent à engranger les minutes filant à plus de 34 km/h de moyenne vers le pied du Glandon : Rémy Pauriol et Rémy Di Grégorio (Vélo club La pomme) Mathieu Perget (Blagnac), Nicolas Dulac, Thierry Hupond (Chavieu-

Chavagneux). Le premier, Hupond (champion de France de contre la montre en 2002) céda. A Saint-Etienne-de-Cuines Nicolas Dulac, qui accusait un retard de 1 min 05 s sur Pauriol, fit feu de tout bois pour s'imposer. Mais les lacets du Glandon allaient en décider autrement, et Rémy Di Grégorio, malgré une crevaison, revint sur la tête s'offrant même le luxe de lancer le sprint de loin. Au général, Pauriol signait là sa première grande victoire en élite. Venu du VTT, dont il fut une vedette 7 ans durant en cross-country, champion de France junior en 2003, 3^e d'une manche de la Coupe du monde, vainqueur de la Coupe de France cadets. C'est un bien beau champion qui monta sur la plus haute marche du podium, probablement le meilleur des coureurs des 20 équipes engagées dans ce Tour de Savoie.

Après la course, à la salle des fêtes, Norbert Combet, cheville ouvrière des courses aux Villards, offrit à tous de quoi se restaurer et se désaltérer dans une ambiance bon enfant. Bien secondé par l'équipe de la Maison du tourisme, et avec le concours précieux d'un ancien de Saint-Colomban, l'ex-boulanger Jean-Louis Taboury, qui n'a pas recigné, naturellement, à mettre... la main à la pâte. Il est vrai qu'il fait parti du comité d'organisation de cette épreuve et que son fils, Mathieu, est lui-même un excellent cycliste.

Gilbert Pautasso

Vélo club La Pomme : la bande à Fred

Le Vélo club La Pomme de Marseille a été fondé en 1967 par un ex-coureur professionnel, Serge Bolley qui a participé au Tour de France 1968 dans l'équipe de France B. Depuis, ce club est « devenu le club amateur phare »(1) de la région PACA.

Frédéric Rostaing, originaire de Valmaure, est un coureur cycliste non-professionnel mais de haut niveau. Ancien compétiteur, il a été aussi le premier salarié de l'association : « Avant, le club ne comptait que 60 adhérents et une toute petite équipe de six coureurs. En 1997, j'ai décidé de me consacrer à l'encadrement, à la structuration du club. Tout de suite, on a axé notre travail sur le suivi des jeunes. On a débuté sur des catégories de jeunes cyclistes cadets qu'on a fait progresser. Peu à peu l'équipe des dirigeants bénévoles s'est étoffée. »(1) Et les 60 adhérents se sont transformés en plus de 450 licenciés, les bénévoles frôlent les 400 lors de grands

événements, et le seul salarié a maintenant sept autres collègues, tous, comme lui, brevetés d'état.

Frédéric Rostaing défend l'éthique de sa discipline. « On se souvient tous du but de la main de Maradona, en quart de finale de la Coupe du monde 1986. Sur un vélo, on ne peut pas tricher. » Mais le dopage ? « Honnêtement, il y a une sur-médiation du dopage, estime Frédéric Rostaing. En parler serait gâcher leur passion. Ce qui les fait aimer le vélo, c'est ce qui les fait rêver : le Tour de France. »(2)

En juillet 2003, M. Jean-François Lamour a remis un prix du ministère des Sports et une dotation de 3 000 euros au Vélo club La Pomme, récompensé pour « l'exemplarité de son projet éducatif et sportif ».

(1) Relais sports (magazine mensuel du ministère des Sports), numéro 84 (septembre 2003).
(2) Le Monde, 16 juillet 2003.

ANIMATIONS EN BREF

■ C'est ce samedi 19 juin que l'association Vivre aux Villards a choisi pour célébrer la fête de la musique dans la vallée des Villards. Peu importe les deux jours d'avance sur la date officielle, bien au contraire même, puisque ce samedi soir pluvieux, animé par la chorale les Amis de la chanson (de Villargondran) et par le groupe folklorique Traina Patin (d'Orelle), a enchanté un auditoire nombreux ! Le répertoire varié des Amis de la chanson, les polkas, gogues et autres danses savoyardes et italiennes des dynamiques et entraînantes Traina Patin, en costume traditionnel pour l'occasion, ont été fort appréciés du public. A l'entrate, l'association Vivre aux Villards a gentiment offert le verre de l'amitié. Une

soirée fort conviviale où ambiance musicale a rimé avec bonne humeur jusqu'aux environs de minuit !

■ Quelque 70 voitures de collection se sont regroupées samedi 12 juin sur la place du Chef-Lieu, parmi lesquelles on pouvait admirer des R8 Gordini de 1964, des Triumph TR3 de 1957, et des Porsche 911 Targa de 1974. Ce 10^e rallye touristique automobile, La passe montagne, était organisé par l'association l'Ecurie des têtes blanches. Il se déroulait en 4 étapes sur 2 jours, les 12 et 13 juin 2004. Pour souhaiter la bienvenue au rallye, la municipalité de Saint-Colomban a offert à tous les participants un pot d'accueil. Un seul regret : le manque de public autour de ces belles voitures.

COURSE PÉDESTRE

Quelques courageux, sous la pluie

« Invitée » de dernière heure, et redoutée par les organisateurs, la pluie a perturbé le bon déroulement de la 8^e édition de la Villarinche, course pédestre traditionnellement organisée par la Maison du tourisme (20 juin).

Par une température frisquette, ne dépassant pas les 10 degrés, sur un terrain vallonné et sélectif de 12 km, les concurrents (trop peu nombreux, 8 marcheurs et 9 coureurs) se sont quand même livrés des duels acharnés.

Chez les coureurs hommes, Valéry Chaix, un habitué de la Villarinche et de la vallée des Villards, déjà vainqueur en 2001 et plusieurs fois sur le podium, s'est imposé largement sur un rythme soutenu d'un bout à l'autre de l'épreuve. Avec près de 4 minutes d'avance sur le second et 5 sur le 3^e. Quant au représentant des Villards, Norbert Combet, il a terminé à la 4^e place ratant le podium pour 1 seconde. Chez les femmes, la victoire est revenue très facilement à Frédérique Barral qui vient de terminer récemment 2^e (dans sa catégorie) du 10 km de Chambéry.

Du côté des marcheurs, chez les hommes, la victoire est revenue à Dominique Degardin devant Emile

Pitton, et chez les femmes à Simone Baret devant Ginette Besse.

La remise des prix s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Colomban en présence de René Mugnier, maire de la commune, et Henri Girard, adjoint. On pouvait aussi remarquer, avec plaisir tant c'est rare, la présence des journalistes de la presse locale (*La Maurienne*, *Le Dauphiné libéré*, et *La Vie nouvelle*) ; ne manquait que celui de *l'Equipe* !

Il faut remercier vivement tous les bénévoles (une quinzaine) qui ont aidé au très bon déroulement de cette épreuve, ainsi que Hervé Vidal pour les nombreux lots qu'il a offert pour cette course.

Norbert Combet

Résultats

Coureurs (hommes) : 1^{er}. Valéry Chaix, 47 min 06 s ; 2^{er}. Michael Noirclerc, 50 min 50 s ; 3^{er}. Gilles Ravier, 51 min 18 s ; 4^{er}. Norbert Combet, 51 min 19 s ; etc. Coureurs (femmes) : 1^{er}. Frédérique Barral, 53 min 11 s ; 2^{er}. Alice Lauga, 58 min 34 s ; 3^{er}. Emmanuelle Durif, 60 min 14 s ; etc.

Marcheurs (hommes) : 1^{er}. Dominique Degardin, 1 h 11 min 06 s ; 2^{er}. Emile Pitton, 1 h 19 min 49 s ; 3^{er}. Jean-Pierre Audoin, 1 h 20 min 36 s ; etc. Marcheurs (femmes) : 1^{er}. Simone Baret, 1 h 20 min 38 s ; 2^{er}. Ginette Besse, 1 h 21 min 39 s ; etc.



■ Les concurrents après l'épreuve. Au second rang : 1^{er} à droite : Norbert Combet ; 4^{er} à partir de la droite : René Mugnier.

CHORALE

Les coeurs joyeux, en accords parfaits

Il y a dix ans, déjà, grâce à Blandine Tessier (née Velut), dont la famille possède un chalet à Grange Neuve (Saint-Colomban), des contacts se sont noués entre les choristes de la Villarne et ceux de la chorale Accord parfait de Vourles, village situé dans la campagne, au sud de Lyon. Depuis, deux concerts ont eu lieu, l'un à Vourles et l'autre aux Villards, dont le souvenir est encore très vivace chez ceux qui ont eu la chance d'y participer.

Pour ceux qui n'étaient pas présents à cette époque, il fallait renouveler ces échanges et ces rencontres pour partager une nouvelle fois de tels moments d'amitié. Et c'est ainsi que les 24 et 25 avril dernier un groupe de 27 Villarins s'est déplacé à Vourles.

Et une fois encore, nous avons vécu là des moments privilégiés tout au long d'une journée et demie rythmée par une organisation parfaite. Sans parler de la volonté constante qu'avaient nos hôtes de tout faire pour nous être agréables. Le soir de notre concert, donné dans l'église de Millery, nous avons été heureux de retrouver quelques Villarins lyonnais (Monique Brêt-Vitzo, Nicole Paret et Maurice Frasse) venus nous écouter.

Dors et déjà, nous avons prévu de recevoir nos amis en avril prochain pour leur faire (re)découvrir la vallée des Villards, et, à cette occasion, nous proposerons une soirée de chant chorale à partagée avec le public.

Après ce voyage, la Villarne s'est déplacée, le 5 juin dernier, pour donner un concert à La Chambre, en collaboration avec l'école de musique du canton, et dans le cadre de Festi-Vent organisé par la batterie fanfare de l'Echo du Bugeon, pour fêter son 50^e anniversaire. Laurent Juillard, directeur de l'école de musique, ayant tenu à associer, pour cette occasion, l'art instrumental et l'art vocal.

C'est ainsi que les musiciens et les choristes du Chœur de l'Arc et de la Villarne se sont retrouvés pour interpréter une comédie musicale (*Le retour de Trompetto*, conte pour instruments naturels, chœurs et orchestre). Les choristes de la Villarne ont apprécié cette nouvelle expérience saluée par un nombreux public. Et c'est pour une interprétation de *La conquête du Paradis*, oeuvre composée par Vangelis, que le grand chœur s'est retrouvé pour le bouquet final.

Jean-Marc Bordas

Laurent MARTIN-COCHER



○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE

Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

CLUB HIPPIQUE
DES ETANGS

70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33

MARCHÉ AUX FLEURS

Retour sur une méprise

« A toutes les époques, l'amour s'est souvent exprimé par les fleurs. Les idylliques jardins d'amour du Moyen Âge en sont l'un des plus beaux exemples. Messagères des soupirs, gages d'espoir ou de fidélité, les fleurs composent couronnes et bouquets. » La légende prétend que le grand Zeus créa la violette afin que lo, dont il était amoureux et qu'il transforma en vache pour la soustraire au courroux de son épouse, puisse paître cette fleur odorante qui parsème nos montagnes. De même la narcisse, si abondante sur nos terres au printemps, n'est-elle pas née d'un amour immodéré pour soi-même qui transforma en fleur le fils du fleuve Narcisse ?

Aussi en entrant dans la salle des fêtes de Saint-Colomban pour le traditionnel marché aux fleurs, qu'organise chaque année avec sérieux et compétence Maurice Bouchet Flochet, l'on aurait pu croire qu'un parterre d'amour allait envahir cette salle qu'un ancien de Saint-Colomban, qui voyait juste, a fait construire il y a un quart des siècle déjà pour donner vie à sa commune. Dans son esprit, c'est là que les Villarins se retrouveraient.

Et ce fut encore vrai en ce dimanche ; ils arrivèrent de tous azimuts sachant qu'ils trouveraient dans cette grotte d'Ali Baba, les mille et une fleurs qui égayaient leur jardin et leur parterre. A l'heure dite, à la minute près, j'en atteste, le maître des lieux ouvrit les portes et les amis des fleurs, impatients, se précipitèrent sur les bancs pour en acquérir les plus belles.

Le quidam moyen fut alors étonné de constater que la salle des fêtes, qui comporte deux entrées, « proposait » aussi ce jour là deux caisses. Un seul marché mais d'un côté une entrée pour les « Colognons », de l'autre une entrée pour les « Ban'nes ». Personne, et moi le premier, n'a vraiment compris la finesse de cette organisation, et j'ai cru comme bon nombre de personnes qu'une nouvelle « fracture sociale » avait de nouveau frappé la vallée. Mais non, aucune des deux caisses n'était « affectée » en propre à

une commune, et chacun était libre de choisir son caissier.

Ce malentendu passager est-il dû au fait que, dans la vallée, le fleurissement est assurée par deux associations, une à Saint-Colomban, financée par la commune de Saint-Colomban, et une à Saint-Alban qui s'appuie aussi sur un financement communal mais également, cette année, sur une subvention de la communauté de communes(*) ? Voilà pourquoi, en ce jour dédié aux fleurs, et loin de la convivialité que devraient inspirer ces beautés éphémères qui irradiaient de leur splendeur le même espace, nous avons cru à tort que les hommes avaient fait caisses à part ce qui aurait été désastreux. L'amour est un voile si fragile que le moindre souffle d'envie peut déchirer à jamais. Souvenons nous du myosotis, symbole de l'amour éternel, qu'une Belle trouva si ravissante lorsqu'un vent frivole l'agitait sur les rives d'un torrent impétueux. Son amoureux risqua sa vie pour aller le cueillir, et finit noyé. Pour un amour démesuré, elle perdit ses fleurs et son amour. A trop vouloir, parfois l'on perd tout. Bref, si comme moi vous n'avez pas très bien compris la raison de ces deux caisses, finalement mises en place pour des raisons pratiques, sachez qu'en réalité elles n'en faisaient qu'une !

Et ne perdons pas de vue qu'il faut refuser de tout mélanger et ne pas oublier le mérite de ceux, peu nombreux, qui, en toute indépendance, œuvrent pour offrir à tous la possibilité de fleurir à moindre coût.

Il ne faut pas que cet état de fait altère les efforts de ceux qui se dévouent sans relâche pour faire que leur vallée soit toujours sur le haut du parvis, même si certains comportements peuvent être mal interprétés. D'autant que notre grand quotidien local, avec constance, enfonce le clou de la division en tentant d'ignorer Saint-Colomban.

Gilbert Pautasso

(*) Seule cette association, Saint-Alban en fleurs, a sollicité une subvention auprès de la communauté de communes.

FLEURISSEMENT INFOS

■ Saint-Alban

Le samedi 5 juin 2004 s'est déroulée la « corvée communale » de fleurissement. De 7 heures jusqu'à 16 heures (avec tout de même une pose pour le déjeuner !) une vingtaine de bénévoles de l'association Saint-Alban-des-Villards en fleurs ont rempli bacs, marmites et jardinières de 800 plants environ avant qu'ils ne soient acheminés dans les différents hameaux à l'aide du véhicule de la commune. Que toutes et tous soient vivement remerciés de leur dynamisme et de leur bonne humeur. L'association a également participé à l'organisation du marché aux fleurs avec nos collègues de Saint-Colomban, le 29 mai. Ainsi, la passion que portent les habitants de Saint-Alban aux fleurs permet l'embellissement de la commune, la création d'un cadre de vie agréable pour les visiteurs qui traversent les villages pendant la saison estivale, et concourt au rayonnement de la vallée des Villards. — (Béatrice Darves-Bornoz)

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste

ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux
Les Roches

St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

■ Saint-Colomban

C'est Alexandra Favre-Bonté qui a été embauchée (sur cinq mois, de début mai à fin septembre) par l'association Station fleurie Saint-Colomban – col du Glandon, pour entretenir l'ensemble des points fleuris de la commune (bâtiments administratifs, massifs publics, jardinières sur les ponts, etc.). Aussitôt après le marché aux fleurs, des bénévoles ont mis en place les marmites. Cette année, une attention particulière a été portée sur le Châtelet où l'opération chariot à foin a été reconduite (une opération semblable est prévue à l'automne aux Roches). Ainsi près d'une quinzaine de jardinières ont été accrochées sur le pont du Châtelet, et un massif a été créé vers l'épicerie. A l'automne, un massif de végétaux sera également créé à l'entrée de La Perrière. Le lavoir des Roches est également davantage fleuri cette année. L'assemblée générale de l'association est prévue en septembre. — (Mme Bouchet-Flochet)

Ets ARLAUD
Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

AMIS DES VILLARDS

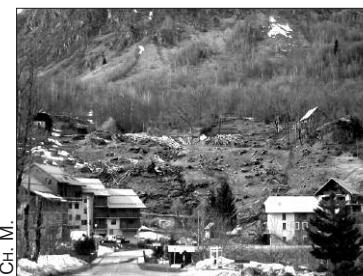
Satisfaits du déboisement

Dans la mesure du possible, toutes les réunions du bureau se dérouleront désormais au Martinan, dans la salle des associations, et non plus en alternance, dans une commune puis dans l'autre.

Une table-pétrin (1,5 m x 0,90 m) a été proposée à la mairie de Saint-Alban qui, par son maire, Georges Quézel-Ambrunaz, a proposé à l'association de participer à cet achat. Après discussion, le bureau a décidé, en accord avec la municipalité de Saint-Alban, d'acheter cette table. Une plaque mentionnant qu'elle est propriété de l'association sera fixée sous le plateau. Elle pourrait servir lors de la prochaine fête du pain.

Le projet de rénovation du complexe du Merlet (moulin, scierie) est toujours suspendu à l'accord des propriétaires. Il faut donc patienter ; mais pas trop « car si rien n'est fait d'ici quelques années ce patrimoine villarin pourrait tomber en ruine. Nous espérons toujours sa sauvegarde », précise le bureau. Il conviendrait peut-être de prendre exemple sur la chapelle des Voûtes qui est en passe d'être rénovée grâce à la volonté et au concours de nombreux acteurs. »

Suite à une demande de la communauté de communes, Jean-Marc Bordas, Claude Gauthier et Norbert Combet ont été désignés pour représenter l'association au sein d'une commission sentiers dont l'objectif est la gestion des chemins de grandes randonnées de Belledonne et des chemins villarins comme le chemin balcon. Il existe deux topo-guides, l'un rédigé par Jean-Noël Favre-Bonté, l'autre par Daniel Paret.



■ Le déboisement aux Roches.

et 9).

Le bureau se félicite de l'effort notoire qui a été fait à Saint-Colomban (notamment aux Roches) pour le déboisement. La deuxième partie de l'opération a été effectuée cet automne.

Concernant une éventuelle aide à l'association ABA, le bureau estime qu'elle ne serait être que ponctuelle, pour une manifestation importante. Les membres de l'association pourraient être invités à participer et à donner un coup de main si nécessaire.

La fête du pain aura lieu dimanche 1^{er} aout au Pied des Voûtes. Elle est réservée en priorité aux adhérents. L'assemblée générale aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Coloman le 7 aout à 17 heures, l'accueil débutant à 16 h 30.

[Sources : comptes rendus des réunions du bureau du 29 février, 27 mars, et 8 mai 2004]

CHASSE

Le retour des marmottes au Plâtre

Les marmottes avaient disparu de cette partie de la combe des Roches pour des raisons multiples : prédation (de l'aigle royal) et... chasse. En effet, certains chasseurs avaient pris la mauvaise habitude de régler leur carabine sur ce rongeur inoffensif. Et, fatallement, à force de les tuer, elles ont fini par disparaître.

La marmotte est l'un des plus gros rongeurs de notre pays. Elle vit le plus souvent en colonies composées de plusieurs familles dont chacune dispose de son propre territoire et de plusieurs terriers. Elle se nourrit principalement de plantes dont elle consomme tiges, feuilles, bulbes, racines, fruits, écorces.

Jusqu'à ces dernières décennies, la marmotte était très chassée pour sa fourrure et surtout sa graisse connue dans l'antiquité pour ses vertus antirhumatismales et analgésiques. Passées de mode, ou remplacées par de nouveaux produits, peaux et graisses ne sont plus

recherchées.

A l'initiative de Jeannine Martin-Garin (le Prin), de Norbert Combet, et des dirigeants de l'ACCA de Saint-Colomban, une colonie de 16 marmottes (dont une grande majorité de femelles prêtes à mettre bas) prélevées dans le Parc national de la Vanoise et près de Bonneval-sur-Arc par les services de la fédération de chasse de la Savoie, ont été lâchées au mois de mai sur les rives droite et gauche de la combe des Roches au niveau du Plâtre. Espérons que l'air de Saint-Colomban leur conviendra et que la cohabitation avec leurs copines villarines se déroulera sans accroc.

Afin de réussir cette opération, l'ACCA de Saint-Colomban a décidé d'interdire, cette année, la chasse aux marmottes dans la combe des Roches, en espérant que les chasseurs respecteront cette initiative.

Norbert Combet

Hervé Vidal, président
de l'ACCA de Saint-Alban

L'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Alban, réunie en assemblée générale le 26 juin dernier, a décidé, faute d'un accord avec l'ACCA de Saint-Colomban, et après plusieurs mois de discussion, de reprendre seule la location du lot de Miolan appartenant à l'ONF. Jusqu'à présent cette location était commune, les deux sociétés se répartissaient ensuite les bêtes à prêlever sur ce lot.

Au cours de cette assemblée générale, Hervé Vidal, jusqu'alors trésorier de l'ACCA de Saint-Alban, en a été élu président, succédant à Henri Girard qui assumait ces fonctions depuis juin 2002.

GÉNÉALOGIE

Pour la constitution d'une base de données villarinche

Décembre 1998 : je trouve un document de mon grand-père maternel, Jacques Martin : cinq feuillets de cahier d'écolier, jaunis, fragiles, et un arbre généalogique de 230 personnes retracant la lignée des Darves-Bornoz. La plus jeune personne mentionnée dans ce dossier est née en 1945, et bien sûr je n'y figure pas...

Mettre à jour ce document est difficile, il n'y a plus de place, et le recopier sur papier – plus grand – le rendrait intransposable. Une seule solution s'impose à moi, l'informatique !

Premier essai, premier outil, efficace mais d'utilisation limitée puisque non partageable. Soyons moderne : sur Internet des logiciels gratuits sont disponibles, il reste à trouver le bon. Après plusieurs tâtonnements je choisis le site geneanet (<http://www.geneanet.org>). Les divers programmes sont réalisés par l'Institut national de recherche en informatique appliquée, gage d'efficacité. Toutes les fonctionnalités sont accessibles par le web et fonctionnent sur un ordinateur portable, permettant la mise à jour en ligne ou en différée, l'ajout de photographies, et bien d'autres fonctionnalités. D'ailleurs, à ce jour, plus de 91 millions de noms sont enregistrés dans les arbres généalogiques hébergés sur ce site.

Pour quoi faire ?

Aujourd'hui, la base généalogique que j'ai créée n'est plus seulement celle des Darves-Bornoz : de mariages en filiations, et cousinages aidant, toutes les familles de Saint-Alban sont présentes ainsi qu'une bonne partie de celles de Saint-Colomban.

Grâce aux efforts de plusieurs « cyber-généalogistes », et à l'aide de la collection complète du *Petit Villarin*, aujourd'hui, plus de 8 000 Villarins de naissance ou de cœur (mais y a-t-il une différence ?) sont identifiés dont plus de 440 Darve, 314 Darves-Bornoz, 256 Queysel (avec 36 variations d'orthographe et déclinaisons), 140 Emieux, et surtout 60 variations du patronyme Frasse (de Frasson-Botton à Frasse-Togniez), pour un total de 1 325 personnes !

En Savoie, nous avons de la chance. Le département est l'un des tout premiers à avoir numérisé l'intégralité de ses archives historiques, et surtout, aux Villards, nous disposons de l'immense travail des généalogistes de l'association Patrimoine et culture (dont Ginette Paret et Jean Garbolino) qui ont retrouvé, sauvé, regardé, déchiffré, traduit du latin ancien, puis mis à notre disposition de nombreux documents de référence. Grâce aussi au fait que les archives de Saint-Alban (contrairement à celles de La Chambre par exemple) ont été épargnées par les troubles de la Révolution ou les incendies, jusqu'à 13 générations peuvent ainsi être aujourd'hui retracées pour la majorité d'entre nous, ce qui rendra jaloux de nombreux généalogistes.

L'intérêt d'une base généalogique partagée ? Ne pas rechercher ce que d'autres ont déjà trouvé, confronter les indices, mettre en valeur les plus beaux portraits de nos ancêtres, mutualiser les recherches en mairie, aux archives de

Paris, Montpellier ou Grenoble, et dans toutes les communes d'accueil des « Bazans », retrouver ou découvrir tous les Villarins domiciliés près de chez vous et même, cela se chuchote..., retrouver les héritiers d'une maison ou d'une parcellaire.

Une fois connecté sur le site Internet, un forum de discussion permet de communiquer avec tous les internautes accédant aux fiches généalogiques, de faire des exportations partielles d'informations pour une utilisation avec d'autres logiciels, et de tracer, puis d'imprimer, des arbres généalogiques complets. Ainsi, lors de vos rassemblements de famille, les fameuses « cousinades », vous disposerez d'une base généalogique spécifique, adaptée à la consultation par tous vos proches, soit sous forme imprimée, soit sous forme de CD-Rom consultable sans accès Internet.

La base généalogique est accessible depuis n'importe quel accès Internet, de chez vous ou d'un cyber-café en France ou à l'étranger, ou bien encore depuis l'accès proposé par la Maison du tourisme. Pour cela, connectez-vous à l'adresse <http://gw.geneanet.org/sambuis>. Il suffit ensuite de cliquer sur la première lettre du patronyme recherché. Bien sûr, vous trouverez fréquemment des individus masqués par un « X » car, pour des raisons évidentes de confidentialité et pour répondre aux contraintes de la Loi, les personnes de moins de 100 ans (ou celles dont les dates de naissance ou de décès ne sont pas renseignées) ne sont pas « visibles » sans un accès protégé par un mot de passe. Pour protéger la vie personnelle des individus potentiellement vivants, l'accès à la totalité des informations ne peut être permis que pour les correspondants généalogistes qui s'engagent à respecter les règles de confidentialité légales et déontologiques. Dans ces limites, un accès peut être autorisé (demande possible par e-mail via le lien en fin de chaque page).

Exemple

Mais prenons un exemple. En cliquant sur la lettre D, 111 patronymes (à la date de l'article) commencent par cette lettre. Vous devez alors affiner votre recherche. En cliquant sur Da, 36 noms de familles sont proposés allant de Daddio à Dax. Le nombre entre parenthèses, qui suit le nom de famille, correspond au nombre d'individus renseignés. En choisissant Darve Hermitte (1) vous découvrez alors Sébastien, décédé en 1748, marié à Anne Bordon (née en 1696, décédée en 1725), et leur fille Françoise Darve (le surnom Hermitte a disparu) mort-née. En cliquant enfin sur le nom de la personne vous accédez à la fiche individuelle comportant le détail des dates, lieux (avec code Insee de la commune) et sources d'information (dans cet exemple les données proviennent des BMS – tables de baptêmes, mariages, sépultures – collationnées par l'association Patrimoine et culture).

Que pouvez-vous faire en recherchant vos ascendants ? Soit ils sont déjà mentionnés et vous pouvez honorer leur mémoire en précisant leur métier, leur

occupation, en contant une anecdote permettant d'en garder le meilleur souvenir, et en proposant leur plus belle photographie ; soit ils ne sont pas renseignés et vous devez alors en redonner la mémoire à leurs descendants et collatéraux.

Vous pouvez aussi – c'est inévitable – découvrir des erreurs que je vous remercie par avance de me signaler en utilisant le lien qui, sur toutes les pages, permet de m'envoyer un courrier électronique.

Naturellement les lignées les plus anciennes n'ont pas pu être complètement renseignées. La principale cause tient au fait que nous sommes parfois incapable de fusionner certains homonymes. En effet, l'habitude alors était de donner les mêmes séquences de prénoms (Alban, Jeannette, Antoine, Claude, François sont les plus répandus) à des lignées entières. De plus, des parrains et des marraines ayant marqué leur génération ont été honorés en transmettant leurs prénoms à leurs filleul(s). Faute de preuve formelle, il n'est donc pas possible de fusionner, par exemple, Alban Frasson, né en 1609, fils de Jean et Marie, avec Alban Frasson décédé vers 1671 car, entre ces deux dates, il y a plus de 30 Frasse (ou Frasson) Alban mentionnés dans les BMS...

Quelles sont les données utilisables pour enrichir notre généalogie ? J'ai déjà cité les documents préservés par Patrimoine et culture pour la période couvrant de 1602 à 1760, bien que certaines

années soient manquantes ou incomplètes. Il faut donc se tourner aussi vers l'entraide entre généalogistes ou associations (Maurienne généalogie, Cercle généalogique savoyard par exemple).

Pour aller plus loin, plusieurs axes de travail sont possibles. Tout d'abord effectuer un relevé exhaustif des informations d'état civil disponibles, puis, établir des lignées en précisant vos grands-parents puis leurs parents et ainsi de suite. Mais aussi en recherchant dans les actes notariés des successions ou des partages, aux archives départementales ou nationales ainsi que sur Internet où une simple requête sur un moteur de recherche courant fournira de nombreux indices. Sans oublier les sites spécialisés comme par exemple la base de données des « morts pour la France » déjà citée dans le numéro 126 du *Petit Villarin* (décembre 2003). Enfin, tous ceux qui disposent déjà d'un arbre généalogique sous forme papier peuvent le greffer à l'ensemble des informations et profiter de toutes les données déjà saisies.

Une base généalogique de la vallée, comprenant Saint-Colomban et Saint-Alban, et exhaustive sur la période couvrant la période 1602 à 1904 (en deçà, les informations sont privées sauf si elles ont été publiées) devrait comporter plus de 30 000 personnes. Par exemple, pour la seule année 1878, à Saint-Alban, 49 naissances sont enregistrées... Il reste donc un travail de plusieurs années à fournir.

Jacques Segarra

Mise en ligne de documents photographiques

Parallèlement aux recherches sur les patronymes, et pour rendre plus vivant le dernier siècle, pourquoi ne pas mettre en ligne les portraits de nos aïeuls ? Nous disposons tous des magnifiques portraits de Pierre David-Nounaz, en noir et blanc ou parfois colorisés, de ces portraits en pied réalisés pour le jeune conscrit, ou de ces touchantes photos de famille, ou encore de compagnons de route ou de guerre, hélas les plus nombreux. Ces documents sont souvent uniques, et, comme vous l'avez certainement expérimenté, identifier le nom, le prénom et l'âge de la personne photographiée est une gageure même pour

les plus anciens de nos ancêtres. Si vous souhaitez enrichir votre généalogie avec un portrait il faut me confier pour numérisation (pendant quelques heures) une photo originale. Ce travail est sans danger pour votre photographie, et, même à partir d'une photographie de groupe ou d'une vieille carte d'identité, le résultat est surprenant. Vous découvrirez quelques-uns de ces portraits au fil de vos consultations (par exemple Jean Baptiste Darves-Bornoz 1871-1954), et... l'attente de l'affichage de la page est le revers du plaisir à retrouver une silhouette oubliée.

J. S.

SAINT-ALBAN

Une perle dans l'état civil

Un lecteur du *Petit Villarin*, Gustave Darves-Blanc, recherchant ses ancêtres paternels dans les registres d'état civil de Saint-Alban, est tombé sur cet avis de décès singulier rédigé par le curé Deléglise le 29 octobre 1817 : « Noté dans la nuit du 11 octobre 1817 : sont péris par la montagne de Merlet Catherine, fille de François David, âgée environ de 28 ans, et Jeanne Louise, sa sœur; toutes les deux revenaient des pays étrangers où elles étaient allées mendier leur pain, le mauvais temps les a suffoqués par cette terrible montagne. En foi de quoi à Saint-Alban-des-Villards le 29 octobre 1817. »

Cette note est barrée de plusieurs traits (rageurs ?) en diagonales, et complétée par un ajout du curé Deléglise (sans date) : « La note est fausse et j'ai été trompé, en foi de quoi. »

Et M Darves-Blanc de commenter ainsi ce qui est pour lui une « distraction macabre » impliquant « la nécessité de vérifier ses sources » : « Tout le monde sait que si le ridicule tuait, on serait souvent à l'enterrement. Mais l'affaire a dû faire rire ou sourire, jaune ou pas, dans les chaumières de Saint-Alban en cette année 1817. » Mais : mauvaise plaisanterie... ou dénouement heureux d'une dangereuse équipée ?

Voyages
Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
5, rue des Alouettes
74000 Annecy

Revêtements de Sols

Tél. 04 50 57 12 05

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

CHAMBRE DE BOIS

La technique du toit de chaume

En août 1999, l'association Patrimoine et culture avait monté une exposition consacrée aux chambres de bois (*Le Petit Villarin*, numéro 109, septembre 1999). Ce travail avait permis d'en recenser 68 à Saint-Alban et 88 à Saint-Colomban.

Toutes ces chambres de bois n'ont pas traversé les siècles sans se transformer, et toutes ont échangé leur toit de chaume contre tôles ou ardoises.

Les deux derniers greniers couverts de chaume aux Villards ont été ceux de Philippe Mouterde, aux Roches, couvert en 1976 par Albert Rostaing-Troux, découvert en 1996 puis couvert en tôle, et de Stéphane Capelli, au Planchamp, découvert en 1996 et également recouvert de tôles.

Depuis deux ans j'ai entrepris d'en recouvrir un de chaume, à Lachal.

La culture du seigle

Généralement, on sème le seigle vers la mi-septembre, après les pommes de terre et avant la Saint-Michel (30 septembre). Il sort en une semaine et passe l'hiver sous la neige. Au printemps, il monte et forme des épis vers fin mai, début juin. C'est la période la plus délicate. Il mûrit ensuite entre début août et début septembre suivant l'exposition du champ. Le seigle est rouge quand il germe, vert clair au printemps, bleu vert en épis, et jaune pâle à doré lorsqu'il est mûr.

On le moissonne délicatement dans le sens inverse du foin : on couche les épis coupés contre les épis non coupés. Ensuite on réalise (ou non) des dames et il sèche pendant trois ou quatre jours, puis on le rentre en grange. Là, on le bat à la main et au fléau pour ne pas abîmer la paille, et le grain est passé au tarare pour le nettoyer.

La paille de bonne qualité est peignée manuellement grâce à un peigne à seigle (outil en frêne constitué d'un gros manche sur lequel s'emboîtent une dizaine de dents de 30 cm de haut). La paille ainsi peignée, et débarrassée des mauvaises herbes et des brins cassés, est rassemblée en « mognes » elles mêmes assemblées en « clués », gros paquets de paille peignée de 40 à 50 cm de diamètre (serrés par des brins de paille torsadée), que l'on stocke en grange.

J'ai commencé à semer du seigle en 1994 sur une toute petite parcelle, et depuis je sème chaque année dans différents hameaux de la vallée : Lachal, le Chef-Lieu, La Pierre, Martinan, le Premier-Villard. C'est à l'endroit qu'il résiste le mieux à l'hiver. Là il se couche rarement, la paille y est donc de bonne qualité mais plus fine et plus courte. Aucune récolte n'a été perdue sur les hameaux de l'adret.

A l'envers, l'hiver est plus rigoureux et plus long, la paille se couche plus facilement lors des orages ou des coups de vent, et la récolte peut être perdue pour la paille si elle se couche en juin (elle termine alors sa croissance en se tordant). Mais la paille est plus épaisse et plus grande à l'envers : elle est plus résistante. Evidemment la moisson est plus précoce au Premier-Villard (fin juillet, début août) qu'à Lachal où il faut parfois attendre la mi-septembre.

Durant plusieurs années, plusieurs personnes m'ont prêté leurs terres, labourées, pour cultiver ce seigle : Jacques Cartier Lange au Premier-Villard, Aimé Girard à La

Pierre, et Firmin Rostaing-Tayard au Chef-Lieu et Martinan. D'autres m'ont donné des « clués » de paille peignée qui restaient dans leur grange (il n'y en a plus beaucoup aux Villards) comme Irène Favre-Tissot et sa famille, aux Roches. Enfin Aurélie Darves-Blanc a mis à ma disposition, plusieurs années de suite, sa grange du Frêne pour y battre sur le « suet », peigner et entreposer les récoltes.

La technique de couverture

La technique de couverture n'est pas facile à décrire. Les liteaux de la toiture doivent être espacés de 25 à 30 cm. Au bord du toit, à la verticale, on accroche de petites « mognes » de paille, en diagonale, en remontant jusqu'au faîtage ce qui permet d'orienter l'eau vers l'extérieur. Sur la bordure basse du toit, horizontale, on accroche aussi des « mognes » de paille bien serrées les unes contre les autres. On commence à couvrir en commençant par le bas et en remontant sur une bande de 80 cm à 1 mètre de large (un « ordon »). Le principe est de coincer la paille entre le liteau situé en dessous et une branche de sapin (une « cluère ») taillée en pointe et plate sur une face, au moyen de liens en fil de fer (anciennement liens de paille torsadée ou d'arcosse). Lorsqu'on serre, on appuie avec le genou sur la « cluère » et on serre le fil de fer. Les « cluères » sont cachées par la paille, on ne les voit jamais sauf aux extrémités quand le toit s'use. Avant de serrer, on tape sur les brins de paille, pour les faire remonter en escalier, au moyen d'une petite palette en bois présentant des rainures parallèles ou de petits trous.

Les brins de paille sont découverts de 15 à 20 cm, pas davantage. Les épis sont orientés vers le haut, la base vers le bas. Sur cet escalier de brins de paille l'eau glisse de brin en brin et ne pénètre pas mais le toit doit être très pentu.

Le faîtage doit être surélevé par une grosse branche

de sapin, la paille y est déposée dans le sens inverse, les épis vers le bas. Elle est fixée grâce à une (ou deux) branches de sapin qui sont serrées sur les liteaux par du fil de fer. Pour une bonne étanchéité, un pan du toit dépasse sur l'autre d'une vingtaine de centimètres. Le faîtage est à surveiller régulièrement car c'est la partie la plus fragile.

Sur le grenier de Lachal, le premier pan de toit a été fait en 2002, l'autre en 2003. Plusieurs personnes ayant pratiqué m'avaient expliqué : Camille Darves-Bornoz (†), Raymond Bozon-Vialle (†), René Bozon-Vialle (†) et Albert Rostaing-Troux. Lorsque j'ai commencé, c'est ce dernier qui s'est déplacé et est monté sur le toit avec moi pour m'expliquer la technique, notamment pour disposer les « cluères », les « mognes » sur les bordures, et pour le faîtage.

L'épaisseur de paille est de 30 à 35 cm en moyenne. La durée de vie est en général de 30 à 40 ans mais le toit de cette chambre de bois n'est sans doute pas assez pentu. On dit qu'il faut 10 m² de culture pour 1 mètre carré de toiture mais je pense qu'il en faut davantage.

Durant ces dix dernières années nous avons retrouvé tous les outils de travail du seigle sauf la petite palette pour taper la paille. En reste-t-il une ?

Xavier Mugnier

DOCUMENT

Le principe de la construction d'une chambre de bois

La revue *Maisons paysannes de France*(*) a publié un article intitulé « Les chambres de bois de Saint-Colomban-des-Villards ».

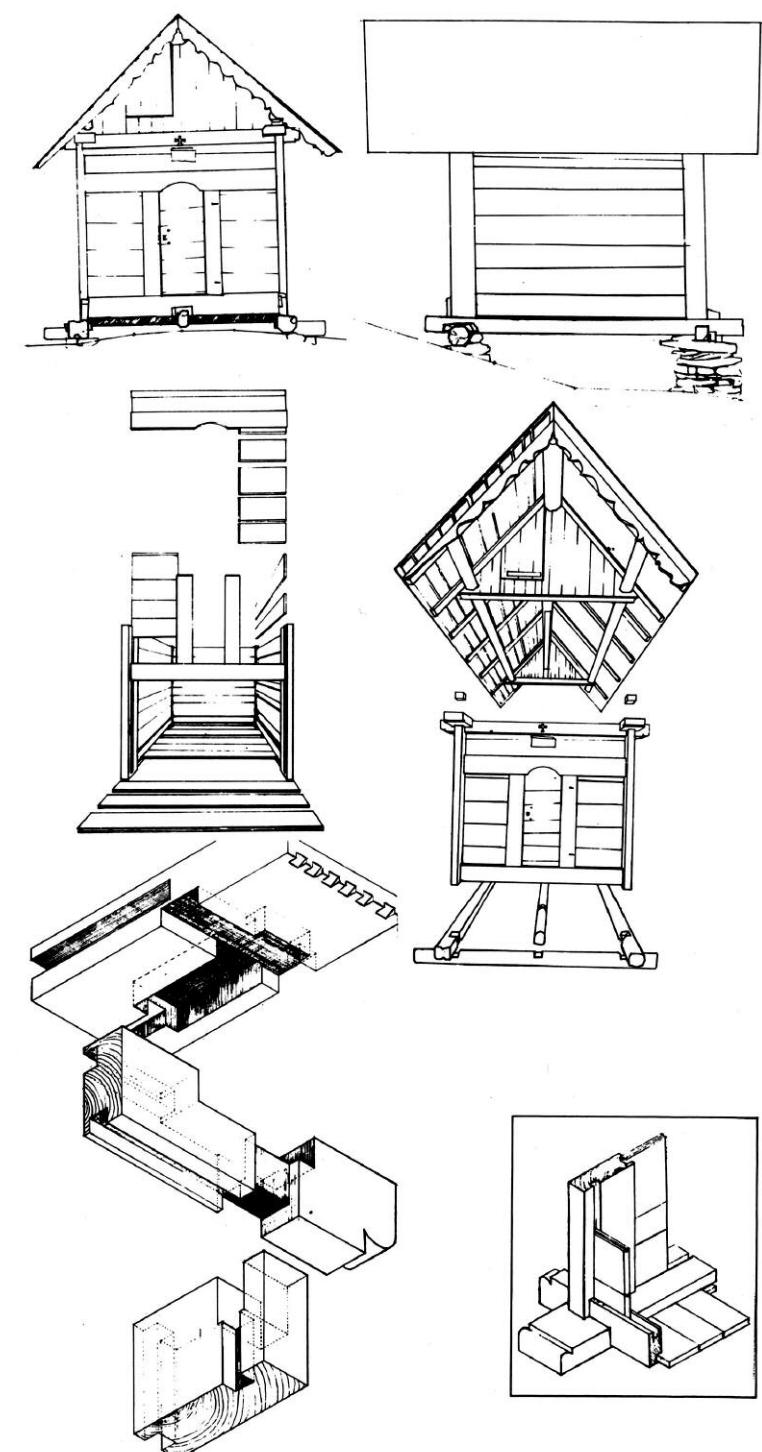
Rédigé par un architecte, Dominique Beaux, Houddard, Quéré, Sancey et Vidal. Il est accompagné d'une série de croquis (reproduits ci-dessous) qui montrent comment sont construites ces chambres de bois. Extrait :

« La construction de la chambre de bois est tout à fait remarquable. L'assemblage des montants avec les traverses, parfaitement rigide, résulte d'un montage minutieusement prévu et « essayé » à plusieurs reprises. Le montagnard, lorsqu'il avait passé l'âge d'être ramoneur et demeurait l'hiver au foyer, tallait chez lui soigneusement les pièces de bois à assembler, tout en les essayant ; l'ensemble était ainsi monté une première fois à couvert, dans l'habitation, avant de l'être, *in situ*, le printemps venu. Cette construction traditionnelle est déjà préfabriquée, transportable, démontable, et présente une distinction particulièrement claire entre les éléments d'ossature et ceux de remplissage. L'assemblage des quatre angles supérieurs est si complexe qu'il ne pouvait résulter que d'essais successifs et non d'une simple imagination géométrique exclusivement spéculative : réalisation et conception étaient ici deux processus étroitement liés. De même, dans cet élément décoratif – tout à fait similaire en Norvège et en Finlande – forme et fabrication coïncident et traduisent l'emploi simple d'un marteau et d'un ciseau à bois. »

(*) Maisons paysannes de France, 1979 (numéro 2). Fondée en 1965 et reconnue d'utilité publique en 1985, cette association compte, à ce jour, 9 000 adhérents regroupés en 70 délégations départementales. Pour des renseignements complémentaires s'adresser : 8, passage des Deux Sœurs, 79009 – Paris. Téléphone : 01-44-83-63-63 ; Fax : 01-44-83-63-69 ; E-mail : maisons.paysannes@wanadoo.fr.



■ Le grenier de Lachal, couvert de chaume.



A la recherche des Villarins émigrés aux Amériques

Au cours du XIX^e siècle, on estime à 20 000 le nombre de Savoyards qui ont émigré en Amérique du Sud, essentiellement, et, dans une moindre mesure, en Amérique du Nord. « Ces départs ont laissé un vif souvenir dans beaucoup de familles savoyardes, tandis qu'outre-Atlantique de nombreux descendants des émigrants partent à la recherche de leurs racines familiales »(1). C'est pour tenter de répondre aux interrogations pressantes des uns et des autres

L'auteur de cette base de données, M. Henri Cochet, a regroupé dans le même fichier informatique des informations tirées de plusieurs documents conservés aux archives départementales de la Savoie, afin de reconstituer, de la manière la plus exhaustive possible, en fonction des sources disponibles, la liste des Savoyards partis en Amérique, du Nord et du Sud, entre 1860 et 1920. Cette base de données, qui compte aujourd'hui près de 5 200 fiches, devrait être régulièrement mise à jour au fur et à mesure de l'avancée des travaux de dépouillement.

Trois sources ont été consultées (2) :

1 – Les registres des matricules (série R), documents militaires qui recensent tous les réservistes des classes 1859 à 1923, c'est-à-dire des hommes nés entre 1839 et 1903. Les femmes en sont donc absentes.

2 – Les registres des passeports (série M, demandés à la préfecture de la Savoie) uniquement pour cette période et avec lieu de destination indiquant un pays d'Amérique. Il s'agit d'une source médiocre dans la mesure où beaucoup de jeunes gens sont partis clandestinement, sans informer les autorités. D'autre part, les contacts établis avec les familles des descendants montrent que, parfois, seuls les chefs de famille étaient consignés dans ces documents, passant sous silence les épouses et les enfants en bas âge. Enfin, seuls l'âge et la commune de résidence des émigrés sont indiqués.

3 – Les informations recueillies auprés des descendants d'émigrés vivant en Amérique du Sud.

A ce jour, cette base contient 17 Villarins des familles Pepey, Bozon-Verduraz, Favre-Novel, Long, Sallier-Caillot, Morini, et Frasse-Mathon. Voici ce qu'on peut en dire en reprenant les informations mises en ligne par l'Aredes, et complétées par des recherches menées dans les archives communales.

• Le cas des Pepey (et non Pessey comme indiqué par erreur sur la base de l'Aredes) est (probablement) unique puisque c'est une famille entière (8 personnes !) qui demande des passeports, le 27 août 1874, pour l'Argentine, et plus précisément Buenos Aires.

Il s'agit du père, François Pepey, maréchal-ferrant de 44 ans. Il est né le 14 mars 1830 à Saint-Colomban, fils de Saturnin Pepey et Anne-Marie Bozon. De la mère, son épouse donc, Virginie Pepey née Favre-Tissot le 4 mars 1836 à Saint-Colomban, de Benoît Favre-Tissot et Rose Favre. Ils se sont mariés le 15 août 1859 et ont eu 6 enfants qu'ils emmènent avec eux... A savoir, Jean Baptiste, né le 4 février 1860 (14 ans l'année de l'émigration), Joséphine, née le 22 novembre 1864 (10 ans), Jean-Pierre, né le 8 juin 1867 (7 ans), Louis, né le 6 août 1869 (5 ans), Emmanuel, né le 26 mai 1871 (3 ans) et Benjamin (le bien nommé) né le 22 février 1873 (1 an).

Jean-Pierre Pepey est considéré comme insoumis le 11 juin 1892 et le 15 mars 1909. Sans doute convoqué, il ne s'est pas présenté aux autorités. On peut l'imaginer installé définitivement en

Argentine depuis 1874 où, depuis, les Pepey ont fait souche. Aujourd'hui, une quarantaine de Pepey sont répertoriés sur l'annuaire téléphonique de l'Argentine essentiellement dans la province de Buenos Aires...

• Trois ans plus tôt, ce sont deux frères Benoît et Zacharie Bozon-Verduraz qui émigrent.

Le premier est né le 18 mai 1843, l'autre le 16 avril 1845. Ils sont les 2 derniers enfants (il y en avait 8) d'Emmanuel Bozon-Verduraz et Marie-Françoise née Rostaing-Capaillan. Benoît émigre tout d'abord seul, en 1871 (la demande de passeport date du 26 septembre 1871). Puis quelques mois après, il fait venir son épouse et son fils qui demandent un passeport le 7 février 1872. Il s'agit de Mélanie, née Martin-Cochet (ici écrit avec un t terminal), qui a 28 ans au moment des faits. Elle est née le 11 juillet 1844, fille de Jacques Martin-Cochet et Catherine née Rostaing-Capaillan. Elle part avec son fils (dont le prénom n'est pas indiqué) âgé de 3 ans seulement.

Deux ans plus tard (passeport demandé le 4 mars 1874), Zacharie (dont la profession indiquée est celle de cafetier) émigre à son tour, mais en Uruguay (Montevideo). D'Argentine, son frère Benoît est-il passé en Uruguay ? Aujourd'hui ce patronyme n'existe pas, ni en Argentine ni en Uruguay... Zacharie avait épousé en 1866 Angélique Tronel-Peyroz (née en 1847). Mais il émigre apparemment seul ; une note le dit en « délicatesse » avec la justice...

• Cinq Villarins ont (apparemment) tenté seul l'aventure. Ainsi Joseph Alexandre Favre-Novel, portefaix, né au Martinan le 16 février 1867 de Jean-Claude Favre-Novel et Marie, née Pepey. Cas individuel mais particulier néanmoins car la mère de Joseph Favre-Novel (Marie Pepey) est la cousine germaine de François Pepey qui emmène toute sa famille en

1874 comme nous venons de le voir. On ne sait pas à quelle date Joseph Favre-Novel a demandé son

passeport. La base de l'Aredes signale simplement qu'il est mentionné comme insoumis le 2 décembre 1903 et le 21 juin 1910. Sans doute était-il tout simplement en Argentine... d'où il est cependant revenu puisque on trouve aux archives communales qu'il est décédé à « Saint-Cerc » (n'est-ce pas plutôt Saint-Cergues en Haute-Savoie ?) le 29 septembre 1955.

• Autre cas, celui de Louis Long (cultivateur) né le 21 mars 1843 à Saint-Colomban, de Etienne Long et Jeanne Long née Sallier. Il est déclaré insoumis le 6 septembre 1870, il a 27 ans. 1870 : la guerre est déclarée à l'Allemagne depuis le 19 juillet. Le 30 août c'est la

que l'Association pour la recherche et l'entraide dans les fonds documentaires savoyards (Aredes) a décidé, avec le soutien financier du conseil général de la Savoie, d'exploiter toutes les sources d'archives recensant les émigrants, afin de constituer une liste consultable sur le site de l'Assemblée des Pays de Savoie. Dans cette liste, à ce jour, figurent des Pepey, Bozon-Verduraz, Favre-Novel, Long, Sallier-Caillot, Morini, et Frasse-Mathon.

retraite sur Sedan et du 1^{er} au 3 septembre la défense, puis la capitulation de la ville. La Savoie n'est française que depuis 1860... Il est cependant précisé pour son compte : « S'est présenté volontairement plus tard... » Donc serait revenu en France.

• Enfin, dernier cas (en l'état d'avancement du dépouillement des archives départementales de Savoie) d'un Villarin émigrant en Amérique du Sud, celui de Colombe Arsène Sallier-Caillot né le 27 octobre 1884 à Saint-Colomban, fils de Julien Sallier-Caillot et Virginie née Bozon-Matraz (les Bozon-Matraz se sont établis à Saint-Rémy-de-Maurienne et à Saint-Léger vers 1850). On ne connaît pas la date de demande du passeport mais on indique qu'il est déserteur le 28 août 1915 et rayé le 3 février 1937. Son acte de naissance mentionne en marge : « Décédé au Paraguay en 1927, août ou septembre. » Il n'y a pas aujourd'hui, à notre connaissance, de Sallier-Caillot (ni de Sallier) au Paraguay.

• Les deux autres Villarins mentionnés dans cette base de données, ont émigré pour l'Amérique du Nord et plus précisément le Canada. Ainsi Paul Morini, né le 17 février 1880 à Aiguebelle, fils de

Joseph Morini et Reine Morini née Spagiari. Profession : « entrepreneur transports auto ». La date de demande du passeport n'est pas précisée mais il est indiqué qu'en juin 1904, il réside à Roberval, région de Montréal. Il y a actuellement une dizaine de Morini au Canada, à Québec et dans l'Ontario.

Ainsi, enfin, Camille Frasse-Mathon né le 19 août 1874 à Saint-Alban, le seul de cette commune qui figure pour l'instant dans la base de l'Aredes. Cultivateur, la date de demande de son passeport n'est pas précisée, mais il est indiqué comme résidant le 10 juin 1903 à Pérignon (Canada) proche de Roberval et patrie de Maria Chapdelaine. Il n'y a pas de Frasse au Canada aujourd'hui.

Le Canada... où ils ont été devancés par Antoine Quézel un siècle et demi plus tôt (*lire ci-dessous*).

(1) Association pour la recherche et l'entraide dans les fonds documentaires savoyards (Aredes). Adresse postale : Maison des associations, 67, rue Saint-François, 73017 – Chambéry Cedex.

(2) Consultable sur le site : <http://www.aredes.sabaudia.org/index.htm>. Communiquer toutes les informations complémentaires à l'adresse aredes@cg73.fr.

L'éénigme Antoine Quézel expatrié au Québec au milieu du 18^e siècle

On ne sait pas très bien quand Antoine Quézel arrive au Canada. Ce qui est avéré, c'est qu'il s'y marie le 23 octobre 1752 à Madeleine Gringas (née en 1720) dans la paroisse de Saint-Augustin de Porneuf aujourd'hui Saint-Augustin de Demaure, Comté de Porneuf. Ce village agricole est situé à une dizaine de kilomètres avant Québec, en venant de Montréal, sur le chemin du Roy.

Dans le contrat de mariage, qui date du 30 septembre 1752, Antoine Quézel déclare avoir 25 ans (il serait donc né aux environs de 1727) et être né de Claude Quézel et Marie Thérèse Cartier. Sur un album de la famille Quézel(*), qui fut élaboré en 1946 pour le 255^e anniversaire de la paroisse de Saint-Augustin de Demaure, et qui relate les faits saillants de la paroisse, il est indiqué que « la famille Quézel s'est établie dans cette paroisse en 1745 ». Selon ses dires, Antoine avait 18 ans environ. Ce qui indique encore comme date de naissance 1727. Mais s'est-il installé seul dans cette paroisse ? La question se pose puisqu'on parle, dans cet album, de « famille Quézel » alors qu'Antoine n'est pas encore marié à cette époque. Etait-il donc avec ses parents ?

Autre fait avéré : le 19 juin 1756, il achète, à son beau-frère, dans cette commune, une portion de terre située au bord du fleuve Saint-Laurent. La maison de la famille existe toujours, elle est classée monument historique. Elle a fait l'objet de nombreux articles (dans la revue *Perspectives* en 1976, dans le quotidien *Le Soleil* le 21 juillet 1977, etc.). Enfin, on sait qu'Antoine Quézel est mort à l'hôpital général de Québec, le 8 juillet 1759 alors que se préparait la guerre qui allait faire basculer le Québec dans le camp anglais.

D'où venait Antoine Quézel ? Parfois, dans les archives québécoises, on trouve comme indication d'origine Saint-Jean, parfois Saint-Alban-des-Villards. D'après des recherches effectuées par Jean Garbolino, on ne trouve la trace d'aucune naissance de Quézel à Saint-Jean ni dans les communes voisines de Saint-Jean (comme à Villarembert où il y avait des Quézel lors de la consigne du sel de 1561). A Saint-Alban, une seule naissance pourrait correspondre. Celle d'un Antoine Quézel né le 14 juin 1717 (5^e enfant d'une famille de 7) de Claude Quézel-Munier et de Benoîte Cartier-Vuillermoz. Ce qui n'est pas Marie Thérèse Cartier. Mais divers documents québécois mentionnent aussi comme nom de la mère, outre Marie Thérèse Cartier, Françoise Benoîte Cartier-Catin, qui n'est pas un patronyme villarin, et Françoise Cartier. Cependant, si cette hypothèse est juste, il reste un mystère : pourquoi Antoine Quézel a-t-il éprouvé le besoin de se rajeunir de 10 ans ?

(*) Conservé par Mme Denise Quézel, l'une des descendants actuels d'Antoine Quézel.

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin

MEUBLE MONTAGNE

Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

GERLAND Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

• Travaux communaux
• Accès et abords villas
• Devis gratuit sur demande

Ouverture d'une route pour l'Echaut, à vocation pastorale et forestière

Une route d'exploitation forestière a été ouverte ce printemps dans la forêt du Nant, à Saint-Alban, par l'entreprise Duverney (Saint-Jean-de-Maurienne). Les travaux se sont déroulés pendant les mois d'avril et de mai, l'ONF ayant été naturellement désigné comme maître d'œuvre, la communauté de communes étant le maître d'ouvrage. Au préalable, il a été nécessaire d'effectuer une coupe de bois tout le long de l'emprise de cette route qui a été, en dernier lieu, compressée pour en stabiliser correctement son terrassement.

Cette route, longue de 1 800 m et dont la pente n'excède jamais 10 %, sera soumise au même régime que les routes forestières, c'est-à-dire qu'elle est ouverte au public et à la circulation (depuis le 15 juin) aux risques et périls des usagers. A l'Echaut, elle se termine par un petit parking.

Son tracé débute dans l'épingle à cheveux au-dessus de celle de la piste de la Moletta. Les travaux ont coûté 61 750 euros HT. Ils ont été subventionnés, dans le cadre des aides accordées en matière d'investissement forestier, par l'Etat (DDAF), à hauteur de 18 %, et par l'Europe, à hauteur de 12 %. Les aménagements forestiers sont habituellement financés par les communes, mais celui-ci a été pris sur le budget de la communauté de communes au compte réservé à la construction d'un gîte d'alpage dans la combe du Merlet.

En effet, dans le cadre de ce projet qui vise à revitaliser le pastoralisme dans cette combe, il est prévu d'aménager un accès à cet alpage par une piste de meilleure qualité que celles existantes. Du coup la création de la route forestière menant à l'Echaut constitue la première étape pour accéder à l'alpage avant la réalisation, en 2005, de la seconde partie qui conduira à l'emplacement prévu pour le gîte d'alpage.

Mais le tronçon qui vient d'être réalisé est aussi utile pour l'exploitation de la forêt communale du Nant. Le plan d'amé-

nagement de cette forêt, réalisé par les services de l'ONF, et valable pour 15 ans, indique la nécessité d'en exploiter une partie de son versant sud et donc de la rendre accessible pour prélever du bois. Avant même que le projet d'une piste agricole ne soit évoqué, l'ONF avait recommandé à la commune de Saint-Alban d'en réaliser une dans cette partie de la forêt. La piste de l'Echaut a donc été aussi réalisée de manière à améliorer la gestion forestière. La prévision de récolte de bois, estimée en octobre 2002 par l'ONF, pour la durée du plan d'aménagement de 15 ans en vigueur, serait de 1 900 m³ environ. Cette première tranche présente donc une double utilité, à la fois forestière et pastorale.

Certaines personnes ont sans doute réagi de manière négative à cet aménagement, évoquant un impact néfaste sur la forêt et sur l'environnement en général, ou une mauvaise intégration dans le paysage. Pourtant l'accès à l'Echaut se fera pour les exploitants agricoles d'une manière beaucoup moins dangereuse. Moins raide donc moins sujette à l'érosion, les travaux d'entretien de cette piste seront bien moins importants. De plus, la route permettra une gestion optimisée de la forêt et sa régénération sera mieux contrôlée.

La notice d'impact réalisée par le technicien de l'ONF mentionne : « *Le tracé joue avec des zones de plateaux en pied ou sommet de barres rocheuses, de telle sorte que l'impact sera réduit au minimum. Le transport en long des déblais hors des couloirs évitera la signature du tracé.* »

Certes l'aménagement du milieu montagnard peut provoquer parfois des réticences. Peut-être faut-il aussi l'accepter lorsqu'il s'agit justement d'améliorer de manière raisonnée la gestion de l'espace et les activités humaines traditionnelles tel que le pastoralisme.

Nicolas Revol (*)

(*) Conseiller municipal de Saint-Alban

SENTIERS

L'aménagement et l'entretien régulier des sentiers : une idée qui fait son chemin...

La nécessité pour le tourisme d'avoir une politique volontariste concernant la restauration, l'aménagement, et l'entretien des sentiers de randonnées, est une idée qui fait peu à peu son chemin comme en témoignent les diverses actions entreprises.

La charte départementale des itinéraires de promenades et des randonnées

Mise en place par le conseil général, le respect de cette charte par les collectivités locales permet d'obtenir des financements pour l'aménagement des itinéraires. Par contre, les usagers des sentiers, et certains responsables locaux, se sont souvent plaints de la lisibilité de la signalétique directionnelle. Si aujourd'hui le département conserve dans la charte les aspects de qualité des matériaux employés, il a décidé d'adapter la norme de la signalétique directionnelle en la calant sur celle employée dans les parcs nationaux ou dans certains départements (Isère). Beaucoup plus facile à lire, chaque direction sera indiquée par un panneau alors qu'auparavant, sur une même plaque directionnelle, figuraient toutes les directions possibles d'une intersection. Cette technique sera progressivement mise en place en Savoie,

en commençant par des zones proches du Parc national de la Vanoise ou proches de l'Isère, comme la nôtre.

Aménagement du Tour Arvan-Villards

La réflexion qui avait été menée a permis de tomber d'accord, il y a quelques mois, sur les grandes lignes de son réaménagement. Désormais le dossier est en attente d'une décision officielle pour lancer la réalisation des dossiers technique et de financement.

Syndicat Arvan-Villards

Pour l'année 2004, le Sivav a entrepris de consulter plusieurs entreprises pour l'attribution du marché de l'entretien du réseau des sentiers touristiques de l'Arvan-Villards. Cette démarche a été entreprise afin de respecter le nouveau code des marchés publics. Jusqu'à cette année, aucune mise en concurrence n'avait été réalisée.

Au total 4 propositions de prix ont été fournies. L'ONF a été à nouveau retenu pour le marché d'entretien pour un montant de 41 391 euros HT. Les autres propositions étaient soit incomplètes soit largement supérieures aux prix pratiqués les dernières années. Il est apparu impératif que le cahier des charges soit plus

rigoureusement établi de manière à ce que les entreprises répondant à la mise en concurrence obligatoire pour l'attribution du marché puissent répondre sur un pied d'égalité. Une rencontre organisée entre le Sivav et l'ONF a permis de dégager les priorités pour cette année. Depuis 2001 le Sivav avait demandé à l'ONF de réaliser chaque année une réception des travaux. N'étant jusqu'à présent pas effectuée, il a été convenu de la mettre en place cette année dans chaque commune concernée. De plus, ne connaissant pas ou connaissant mal les éléments de signalétique entretenus sur les sentiers, il a été demandé à l'ONF de transmettre au Sivav un plan de leurs implantations répertoriant sur chaque commune les données directionnelles et leur état d'entretien.

Aménagement des sentiers dans la vallée des Villards

Le dernier conseil de la communauté de communes (7 mai 2004) a approuvé un devis pour la réalisation de la première tranche du Tour de la Lavoire inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la Savoie. Ce devis a permis de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil général de la Savoie.

Redistribution des alpages dans la combe du Merlet

Après trois ans d'efforts, de discussions, de réunions, et pour finir une action en justice, la commune vient enfin de trouver une solution au problème posé par le vieux bail indivis signé il y a vingt ans avec le Gaec du Merlet.

Car, au début de l'histoire, il y avait le Gaec, et la commune lui avait loué en bail rural, pour neuf ans reconductibles, la totalité des terrains communaux, sauf quelques parcelles aux alentours du Pied des Voutes. Le Gaec s'étant dissois, et Rosette Darves-Blanc s'étant retirée du bail, les deux locataires de la commune étaient donc les deux frères Darves-Blanc, Michel et Ulysse.

Confrontée à certaines difficultés, la municipalité précédente avait pris deux délibérations, en mars et septembre 2000 : la première résilie le bail en ce qui concerne Michel et attribue la totalité des parcelles à Ulysse ; la deuxième résilie purement et simplement le bail, à compter du 31 décembre 2002.

A notre arrivée, en mars 2001, nous avons donc eu à gérer une situation à la fois irrégulière juridiquement et mauvaise humainement ; la résiliation concernant Michel avait été faite sans aucune procédure écrite de la part de l'intéressé, et la résiliation de septembre 2000 arrivait légalement trois mois trop tard : le bail était donc reconduit pour 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2003. La DDA, consultée, n'a pu que confirmer l'ilégalité de la procédure et nous conseiller, si nous voulions avancer, de soumettre le cas au tribunal des baux ruraux. On remarque en outre que, dans cette procédure, l'aspect humain avait été traité à la légère, Michel étant totalement évincé des terrains communaux, en particulier des alpages du Merlet.

Nous avons alors refusé de suivre la décision du conseil municipal de mars 2000 et donc nous n'avons pas mis en recouvrement la totalité de la location auprès d'Ulysse, ce qui lui aurait, de fait, attribué toutes les terres. Puis nous avons tenté, avec l'aide du sous-préfet,

de la DDA et de la chambre d'agriculture, d'obtenir une résiliation à l'amiable pour pouvoir passer des baux séparés avec les deux exploitants.

Tous nos efforts ayant été vains, nous avons demandé au tribunal de prononcer la résiliation du bail, ce qu'il a fait en décembre 2003, en précisant qu'il fallait, conformément à notre demande, établir deux baux séparés avec les deux exploitants en activité, et une convention d'occupation gratuite avec Rosette, retraitée, qui ne doit pas disposer de plus de 4 hectares d'alpage.

Nous avons, au printemps 2004, mis en place un groupe de travail où figuraient deux représentants de la commune, un technicien de la chambre d'agriculture et le chargé de mission du Groupement agricole de moyenne Maurienne. Ce groupe a organisé trois réunions où les intéressés ont exprimé leurs souhaits, pris connaissance des propositions, et discuté d'améliorations éventuelles.

Cela n'a pas été un travail facile, et sans doute personne n'est totalement satisfait. Il a fallu concilier les désirs de chacun : l'affectation d'une surface suffisante pour leurs troupeaux, la liberté de circulation dans la combe, la nécessité de maintenir la prime à l'herbage attribuée à Michel, et l'affectation de parcelles pour le gîte d'alpage, qui sera construit dans deux ans, si tout va bien.

Le 17 avril dernier, le conseil municipal a adopté les propositions du groupe de travail et proposé les baux correspondants et la convention de mise à disposition gracieuse aux trois intervenants. A ce jour, seule Chantal Pacton (née Darves-Blanc), installée comme agricultrice depuis le mois de mai, a signé le bail ; le projet agricole qu'elle a présenté au centre de gestion comporte un élevage diversifié, avec 25 vaches, quelques dizaines de chèvres et 150 brebis.

Georges Quézel-Ambrunaz (*)

(*) Maire de Saint-Alban

La communauté de communes est en attente d'une autorisation du département pour pouvoir avancer les travaux. D'autre part, une action de valorisation des sentiers balcons de la vallée des Villards est désormais inscrite dans la programmation du 12^e contrat de Plan. La communauté de communes, maître d'ouvrage, a entamé une réflexion avec les élus et les acteurs locaux pour définir un programme d'aménagement. La programmation financière suivra cette réflexion.

La commission sentier de l'association des Villarins et amis des Villards a effectué une sortie au Bouchet. L'état du lavoir au pied de la chapelle est préoccupant ; il faudrait entretenir la conduite d'eau qui longe le chemin et nettoyer le réservoir. La croix aussi est en mauvais état. Il faudrait faire prendre en compte certains sentiers pour leur côté patrimonial, comme celui du Bouchet à Bon Mollard via le Mont. Pour le bassin de Bon Mollard, l'aide de la communauté de communes est sollicitée pour effectuer un captage en amont de la prise d'eau et amener l'eau dans le réservoir. Concernant le pont du Rivaud, il faut le faire déboiser par des professionnels (trop dangereux pour être réalisé par l'association) et cela, régulièrement.

La vie au Raclet, au milieu du XX^e siècle une « montagne » de Saint-Alban aujourd’hui disparue

La montagne d’alpage du Raclet est située à 1 300 m d’altitude, sur la commune de Saint-Alban, à quelques mètres seulement de la limite avec Saint-Colomban et de la forêt de la Soujette. Tous les bâtiments appartenaient à la même famille et avaient été bâtis par Alban Frasson-Botton.

On y montait en famille du 6 juin au 17 septembre, veille de la foire de Saint-Colomban. Enfants et parents vivaient alors tout l’été là-haut, malgré la proximité (relative) du lieu d’habitation habituel (le Bessay), comparée à des chalets d’alpage situés beaucoup plus haut, comme ceux de la combe du Merlet ou ceux du Bacheux par exemple. « *Le grand-père montait coucher au chalet tous les soirs, l’été* », précisent Marie-Rose Mermoz et Lucette Quézel-Yoyon, deux soeurs, qui sont montées à Raclet dès 7 ou 8 ans, et jusque dans la période d’après-guerre.

Concernant les bâtiments, il s’agissait essentiellement de bâtiments agricoles, une seule maison à vivre (*l’arbé*) côtoyait une grange et un grenier (pour le foin notamment en cas de nécessité), un fridet, une écurie pour les vaches et une pour les génisses. Un bâtiment (le seul à avoir conservé son toit) était réservé aux cochons. Les chambres étaient situées sur les écuries, dans les granges.

Le temps des parents et des grands-parents, le bétail, à Raclet, se composait de vaches et de génisses, de moutons, de chèvres, d’un âne et de cochons, ceux-ci achetés tout petits à la foire de La Chambre, montés sur le mulet et engrangés avec les reliquats des produits laitiers ou autres. Même le chat montait du Bessay, tout seul lui car il connaissait le chemin.

Il était important de bien vérifier chaque soir la fermeture de toutes les portes : « *Un jour, la porte de l’écurie étant ouverte, notre dizaine de chèvres et de brebis sont parties au Balais, plusieurs centaines de mètres d’altitude plus haut, et il a fallu aller les chercher dès le petit matin* », raconte Lucette. Par la suite, il n’y eut plus que vaches et génisses, certaines venues l’été d’exploitation de la vallée (Cuines essentiellement). On payait pour garder les vaches et utiliser leur lait, alors que les propriétaires payaient pour l’este de des génisses.

A Raclet, l’eau avait deux provenances. Une eau de source peu abondante était captée près des maisons et amenée en souterrain jusqu’à un bassin en pierre et en lauze, muni d’un toit. Cette eau était réservée à la consommation d’eau potable. « *Quand on nettoyait le bassin, il se remplissait dans la nuit* », précise Marie-Rose, Lucette ajoutant : « *L’eau y était bonne et fraîche, et certaines vaches préféraient tenter de venir boire cette eau-là !* » Pour le bétail et les besoins domestiques, l’eau était amenée sur plusieurs centaines de mètres par un *bià* (une rigole, en patois) à découvert, qu’il fallait entretenir régulièrement, en provenance de sources situées aux Teppes, dans la combe des Balmettes. Il est à noter que cette eau et ce système de conduite étaient également utilisés pour les chalets de la Soujette et du Plan des Esserts à Saint-Colomban, par deux rigoles différentes, et le partage équitable entre les familles n’était pas facile. Ces rigoles étaient rendues inopérantes en automne, puis remises en fonction au printemps, pour éviter les dégâts dus aux fortes pluies ou à la fonte des neiges.

La production laitière était destinée à la vente (beurre et tommes vendus au

Bessay) ou pour la consommation familiale pour l’hiver (le beurre était cuit pour être mieux conservé). On faisait 3 à 3,5 kilos de beurre par semaine ou deux fois par semaine selon le rendement des vaches, le printemps étant plus favorable que l’été. On trayait le matin et le soir ; le lait était mis à reposer dans des chaudrons en cuivre dans le fridet. Le lendemain, on retirait la crème mise en attente dans une *toupine* (jarre). Une fois celle-ci pleine, on faisait le beurre et le tout était redescendu au Bessay dans des paniers. Le beurre était entouré dans une feuille de *lapé*, et des petits outils en bois (« ou une pomme de terre sculptée », selon Marie-Rose) servaient à apposer une marque de fabrication sur chaque motte ou plaque de beurre, de 250 ou 500 grammes. Par contre, on faisait la tomme tous les jours, et on ne consommait (de différentes façons) que ce qui subsistait après la fabrication du beurre et du fromage.

Pour faire cailler le lait, il y avait des recettes naturelles ancestrales (*lire ci-contre*). Outre les produits laitiers, il y avait aussi la récolte des pommes de terre semées en altitude. « *Des bleues à chair jaune, ou des rouges, dures, excellentes pour faire la « sauce » quand on avait tué le cochon* », précise Marie-Rose. « *Et il y avait même un cerisier* », ajoute Lucette.

Puis, le 17 septembre, veille de l’importante foire annuelle de Saint-Colomban, c’était le démontagnage, et il fallait faire propre le bétail à vendre, lui mettre des

sonnailles. Les vaches et les génisses des propriétaires de la vallée descendaient comme en procession, toutes en même temps, les 10 kilomètres jusqu’à Cuines, chacun ayant sa chaîne d’attache autour du cou.

Les cochons, maintenant de plusieurs dizaines de kilos, étaient redescendus en les attirant par du petit lait dans un seau, « *sinon, il ne redescendaient jamais, car un cochon est attiré par le haut* », souligne Marie-Rose.

A cause de la proximité de ces alpages du hameau du Bessay, la famille de Marie-Rose et Lucette remontait au chalet après la foire, de fin septembre, début octobre, jusqu’à la Toussaint, pour tirer les pommes de terre et faire paître le

bétail personnel. Les pommes de terre tirées là-haut restaient en partie dans des trous creusés dans la terre, sur de la paille et des branches de sapin, et drainés autour. Ceci évitait de les transporter, et, au printemps, on creusait et on les retrouvait en bonne état.

Mais dans les années 50, comme ailleurs, l’este à Raclet s’est progressivement arrêtée. Les vaches ont un temps été confiées au Plan du Suet derrière le col du Glandon, à Marie et Félix Bellot-Champignon. Espérons que la rénovation du chemin du Raclet permettra à ce lieu de ne pas disparaître de la mémoire villarinche.

Mce Frasse et Ch. Mayoux

La présure à la caillette

La présure sert à faire cailler le lait pour faire le fromage. Dans cette recette, donnée par Solange Frasse, sœur aînée de Lucette et Marie-Rose, et transmise par leurs parents, on n’utilisait que des produits naturels pour la fabriquer.

Le principe actif était de la panse de veau de lait (n’ayant donc pas encore brouté d’herbe) fournie par le boucher. Cette panse était séchée et salée. Dans une bouteille (en verre transparent) de un litre, on versait du petit lait clair récupéré des égouttages de fromage ainsi qu’une ou deux feuilles de sauge. On introduisait dans la bouteille cette peau séchée, appelée caillette, sous forme d’une demi-douzaine de fines lanières, puis on laissait macérer le tout pendant une huitaine de jours. Suivant la qualité de cette présure naturelle, légèrement verdâtre, couleur visible à travers la bouteille, une cuillère à soupe de produit suffisait à cailler environ une vingtaine de litres de lait en cours de chauffe dans un chaudron en cuivre, et brassés avec un *movet* (instrument formé de la cime d’un jeune sapin aux branches en étoile). Lorsque le lait atteignait la température adéquate (environ 40 °C), on laissait tranquillement la prise se faire en refroidissant. Pour refaire de la présure, on retirait l’ancienne peau tout en gardant un fond de liquide dans lequel on réintroduisait de nouvelles lanières de panse. De nos jours, on achète la présure en pharmacie.

CHEMIN DU RACLET

A l’assaut des ronces et des broussailles

Le dimanche de Pentecôte, 30 mai, à l’initiative de l’association des Villarins et amis de la vallée des Villards, un groupe de 18 personnes, de Saint-Alban et de Saint-Colomban, parmi lesquelles on notait la présence de Norbert Combet, président de la Maison du tourisme, et Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, ont participé à une corvée d’entretien du chemin qui, partant du bassin du Bessay, rejoint la Soujette puis les chalets de Raclet, empruntant une zone intercommunale.

Animé par un esprit de franche camaraderie, l’équipe s’est mise en marche dès 7 h 30, juste comme le soleil arrivait devant la maison, aujourd’hui fermée, de Mélanie Paret-Dauphin (Nini), qui, il y a 30 ans, transmettait régulièrement la météo locale à Météo France.

Peu après, les gouettes, scies, sapes, pelles, séateurs sont entrés en action, appuyés par la tronçonneuse de Georges Noël-Lardin, menée de main de maître par Raymond Quézel-Péron, pour le gros déboisement. Le tout dans la bonne humeur, orientés par Albert Cartier, précieux par sa connaissance des lieux, et Claude Gauterin, plans cadastraux en main.

Les travaux avançaient, mais l’emprise du bois était telle que Nicolas Revol dut se résoudre à aller chercher sa tronçonneuse. Les préposés aux scies furent alors très sollicités, ce qu’un joyeux drille commenta ainsi : « *Tout le monde les fait scier !* »

Après environ 2 heures de travail, la piste de l’adduction d’eau de moyenne Maurienne était atteinte, au pied de la Soujette.

Ce fut alors, sur un petit plateau, le moment du casse-croûte préparée par la famille Bordas avec pain, jambon, saucisson, tomme, beaufort, et vin rouge pour aider à la bonne humeur ambiante, à tel point que l’unique bouteille d’eau (pour 18 personnes!) dut s’étonner de se retrouver finalement vide !

Ce fut aussi l’occasion, la mémoire des anciens aidant, de quelques discussions, en patois, sur la saveur des produits d’aujourd’hui comparée à celle – incomparable – des produits d’hier. Ah ! le jambon d’untel quand il tuait le cochon, ou la tomme d’une telle... Bien des décennies après, ceux qui avaient

pu goûter cette tomme en saliver encore...

Après les chalets de la Soujette, ceux des familles Emieux et Cartier (Lachenal), le chemin se « redresse » pour atteindre la forêt de la Soujette. Peu après la ruine de l’ancien chalet des Frasson-Botton (Lachenal), et après quelques hésitations sur son point de départ, on trouvait le chemin menant aux chalets de Raclet (en quittant le chemin cadastral qui délimite Saint-Colomban et Saint-Alban, et qui conduit au dessus du Plan des Esserts, vers la combe des Balmettes).

Là, ce fut alors la découverte d’un village avec une demi-douzaine de bâtiments : ici l’ancien bassin en pierre, là le fridet pour le lait et le beurre, et là encore l’ancienne écurie, derniers vestiges d’une vie faite de vicissitudes mais aussi d’un bonheur simple proche de la nature.

Aujourd’hui, des sapins et des mélèzes de bonne hauteur entourent désormais cette « montagne », plongeant vite tous ses bâtiments dans l’ombre.

Midi approchant, le groupe a entamé la descente par la combe du Bessay, le chemin de retour habituel, par les Jovières, attendant son tour pour être lui aussi déboisé, et praticable, lors d’une pro-



■ Des bénévoles actifs et déterminés.

chainé corvée.

Lors de ce retour eut lieu une étonnante découverte. Quelques mètres en dessous le Raclet, Jacques Girard trouva sur le sol un fer à cheval (destiné aux mulots de montagne, les petits crochets à chaque extrémité en étant la preuve) qui fut selon toute probabilité posé par son père, maréchal-ferrant aux Roches, il y a près d’un demi-siècle !

Cette sortie – qui n’eut de corvée que le nom – s’est terminée au Bessay par un dernier verre de blanc dont une bouteille attendait au frais dans le bassin...

Il ne reste plus désormais qu’à baliser ce chemin jadis tant utilisé par les anciens des hameaux environnants, en espérant que de courageux vacanciers – en plus des chasseurs et des Villarins du coin – soient tentés par cette balade qui nécessitent toutefois un bon niveau physique.

Ch. Mayoux

► **Offices religieux.** Cet été, trois messes seront célébrées aux Villards : le 11 juillet à Saint-Alban, et le 15 août et le 29 août à Saint-Colomban. En juillet, des messes seront programmées, un vendredi-après-midi sur deux, en fonction de l'emploi du temps du père Durieux. Des messes supplémentaires seront éventuellement célébrées en juillet et août en fonction de la présence ou non de prêtres en vacances aux Villards. Enfin, des messes sont dites le samedi, à 18 h 30, à La Chambre, et le dimanche, à 10 heures, à Saint-Rémy.

► **Oubli malencontreux.** Une seringue avec son aiguille, abandonnée sur la pelouse devant sa maison. C'est la surprenante découverte faite par Serge Tardy, garagiste au Planchamp. Le jeune artisan ne décolérait pas, d'autant que sa petite fille vient souvent se rouler dans l'herbe là où cet instrument d'infirmier (?), de vétérinaire (?), ou de toxicomane (?) n'aurait jamais dû se trouver. Négligence ou acte inconscient, il est impossible de le dire. En tous les cas, Serge Tardy a informé le maire de Saint-Alban de sa découverte afin que l'information soit communiquée à la population.

► **Commerce.** Frédéric Dhondt, le gérant du Triandou, a fait savoir à la mairie de Saint-Alban, il y a quelques semaines, qu'il cesserait de gérer le commerce multiservices le 31 août prochain. Côté mairie on s'organise : « Le conseil municipal va se prononcer sur la résiliation du bail et lancera aussitôt un appel d'offres à candidature. »

► **Voiries.** En juin, la départementale D 972 a été élargie, côté amont, sur une portion de 190 m environ, au-delà (quand on monte aux Villards) du croisement avec la route qui conduit au Planchamp. En mai, c'est la grande muraille, au-delà de Lachal, sur la route du col du Glandon, qui a été rénovée sur toute sa longueur (230 m environ) : pierres nettoyées et rejoignoyées à neuf.

► **Bureau de poste.** Le département de la Savoie a été choisi comme département pilote pour expérimenter une nouvelle organisation territoriale des services publics et notamment de La Poste. Pour Mme Danielle Roueire, directrice de La Poste en Savoie (*La Vie nouvelle*, 11 décembre 2003) : « Il faut être pragmatique et concret. La Poste doit être rentrable. » Dans le cadre de cette réorganisa-

sation, le bureau de poste de Saint-Colomban va poser un problème. Il y a de nombreuses années que ce bureau est dans le collimateur en raison de sa faible activité, et, à l'automne dernier, Saint-Colomban faisait partie d'une liste (publiée dans la presse) de 33 communes de Savoie dont les bureaux de poste sont menacés. Mme Sophie Avallet, directrice des ressources humaines du groupement Arcalysère, dont dépend la vallée des Villards, devrait de déplacer l'autome pour rencontrer les élus villarins et trouver avec eux une solution – qui pourrait être de partenariat – avant que La Poste n'applique des mesures de redéploiement dont on dit qu'elles sont inévitables.

► **Municipales.** Afin d'éviter le « télescopage » entre l'élection présidentielle et les élections municipales, prévues toutes les deux au printemps 2007, une « réflexion » serait engagée qui viserait à modifier la date des élections municipales qui seraient alors soit avancées à mars (ou octobre) 2006 (mais les maires des grandes villes n'y sont pas favorables) soit repoussées en mars 2008.

► **Immobilier.** Afin que le permis de construire déposé depuis près de 2 mois par la société TIMM aboutisse (résidences au Mollaret), le conseil municipal de Saint-Colomban a dû s'engager (11 juin dernier) à construire une station d'épuration (seule ou avec Saint-Alban, la réalisation d'une station commune avec les Cuines étant désormais abandonnée). Selon la mairie de Saint-Colomban, ce programme immobilier commencerait début septembre. Par ailleurs, la même société immobilière serait en passe de déposer un permis de construire pour réaliser la 2^e tranche de La Perrière (300 lits environ) sur des terrains disponibles. Sur ce site, des mètres carrés à construire supplémentaires pourraient être récupérés sur des terrains appartenant actuellement au camping (et non utilisés) côté bâtiment G et aire de loisirs du Clos. Enfin, la situation juridique de la Société immobilière des Villards (SIV) étant réglée, le bâtiment G, dont elle avait abandonné la construction, aurait été vendu à la société TIMM qui envisagerait de le retaper pour la prochaine saison hivernale. On y trouverait des lits pour les saisonniers et, au rez de chaussée, un local commercial.

ELEVAGE

Sébastien Sornet s'installe

Après avoir été durant 2 ans aide berger en Bellard pour la compte du Gaec de la Fia, après 3 stages effectués au Gaec de la Croix Renod, à Saint-André (près de Modane), à Manigod (Haute-Savoie, chez M. Avertant), et à Séez (Tarentaise, chez M. Jean-Marie Arpin), et après avoir réussi, l'an dernier, son brevet professionnel de responsable d'exploitation (*), Sébastien Sornet, 30 ans, s'est installé à Valmaure, à l'automne dernier avec ses 37 chèvres alpines chamoisées (35 femelles et 2 mâles).

Ces chèvres proviennent de la ferme des Louvières à Marsaeux (Eure et Loire), l'une des meilleures exploitations de chèvres chamoisées en France, du point de vue génétique.

C'est dans une écurie prêtée par Michel Bellot-Mauroz que ces chèvres

ont passé leur premier hiver villarin. Sébastien Sornet espère bien évidemment faire construire le plus rapidement possible une chèvrerie, probablement à l'entrée du hameau de Valmaure, où il possède des terrains, afin de commencer sa production de fromages.

Pour l'instant, ce troupeau de chèvres restera pendant l'été autour de Valmaure, en attendant que d'autres propriétaires lui louent des terrains pour faire paître son cheptel. Souhaitons lui bonne chance et bon courage ; il en aura bien besoin car, de nos jours, le métier d'agriculteur en montagne est très dur.

Norbert Combet

(*) Ce diplôme, qui se déroule sur une année (80% de cours et 20% – 7 semaines – de stage en ferme), donne accès à des aides à l'exploitation.

MICROCENTRALE DE LA FHYT

Remise en état des terrains : les propriétaires toujours mécontents

Vendredi 18 juin a eu lieu une réunion informelle entre les élus villarins (René Mugnier, Patrick Louadoudi, Robert Bozon, et Georges Quézel-Ambrunaz) et des représentants de la FHYT (MM. Selwan, directeur délégué de cette société, Mayet, EDF, et Cassaz) pour faire le point sur les travaux que la FHYT doit réaliser pour obtenir un agrément définitif (*Le Petit Villarin* numéro 127, mars 2004).

Une réunion officielle devait se tenir le 28 juin à la sous-préfecture pour entériner les conclusions tirées au cours de cette rencontre.

L'aménagement paysager autour du plan d'eau, pour cacher le grillage (il n'est plus question de le remplacer par quelque chose de plus « naturel » pour des raisons de sécurité), devrait se limiter à la plantation d'une rangée de cyprès sur le côté amont du chemin (de la route jusqu'au jardin de Daniel Emieux) qui longe la rive droite du plan d'eau.

Concernant la traversée de la passerelle, qui permettrait d'ouvrir un nouveau chemin d'une rive à l'autre du Glandon, si la commune en prend l'entièr responsabilité, ce qui semble être sa volonté, la FHYT se serait engagée à en sécuriser le passage aux normes « public » (alors qu'actuellement sa sécurisation est aux normes « industrie ») et à dresser un grillage le long de la retenue, côté eau.

Sur la rive gauche du plan d'eau, reprenant une étude paysagère de Mme Baima, il y aurait plantation d'arbres et aménagement d'un coin pique-nique, et le chemin débouchant près de la chapelle de Valmaure serait restauré.

Pour ce qui est du réengazonnement des terrains privés concernés par les travaux d'enfouissement de la conduite d'eau, une réunion aura lieu en juillet avec les propriétaires et M. Albert, expert foncier qui suit le dossier pour le compte de la FHYT, pour faire le point. Selon, René Mugnier : « Il faut que les propriétaires

mécontents se regroupent au sein de l'association *Contre la Fhyt en avant*, qui est maintenant animée par Alain Rostaing, pour faire bloc et peser contre la Fhyt pour avoir satisfaction. »

A Saint-Alban, cette réunion avec les propriétaires a eu lieu le même jour dans l'après-midi. Et « on est encore loin du compte » telle est l'expression qui pourrait le mieux résumer le sentiment des riverains du Bessay. Selon l'un d'eux :

« La première réception des travaux, en mars dernier, s'était déjà mal terminée, et une nouvelle entreprise a dû reprendre les opérations de remise en état des talus là où tout n'était qu'éboulis, troncs d'arbres laissés en surface, et grosses pierres roulantes dans les prés. Dans ces conditions l'engazonnement était une mission impossible à réaliser. » L'état des lieux effectué ce jour-là avec l'expert M. Albert s'est achevé par un constat d'échec, les propriétaires étant insatisfaits des résultats dans leur grande majorité. Plusieurs griefs à l'appui : « La disparition des bornes qui permettaient de repérer les parcelles de terrain, la présence de trop nombreuses pierres dans les terres de jardin, les écarts de niveau entre le périmètre de servitude et les terrains attenants, le manque de terre végétale, etc. » Selon Christophe Mayoux « le même constat pourrait être d'ailleurs dressé par les habitants de Lachenal ». Cet affaire n'est donc pas terminée.

Une satisfaction néanmoins. Selon Georges Quézel-Ambrunaz : « Pour ce qui est des emprises publiques touchées, chemins, routes, etc., les travaux de remise en état des terrains ont été correctement effectués. » Reste le problème du bruit de la centrale du Bouchet (dont la piste d'accès est actuellement refaite) : « Pour l'instant, suite à des petites modifications techniques, et en jouant sur le mode d'exploitation, ce bruit n'existe plus. Mais la vigilance reste de mise pour la municipalité de Saint-Alban. »

SIVAV

M. Donda vice-président

Lors du comité syndical du 27 avril dernier, le Sivav a pris acte de la démission de Nicolas Revol de son poste de délégué et de vice-président du Sivav, démission acceptée par le préfet de Savoie.

La communauté de communes de la vallée du Glandon a désigné Michel Donda comme nouveau délégué auprès du Sivav. A la suite de cette démission et de ce remplacement, le conseil syndical a procédé à l'élection d'un nouveau vice-président. Seul Michel Donda s'étant présenté à ce poste, il a été élu à l'unanimité. En commun avec Mme Hustache et M. Chappelaz, il s'occupera des commissions chargées de la politique des sentiers et de la politique des cols.

Concernant les sentiers, le comité syndical a procédé au choix d'un prestataire pour leur entretien (*lire page 8*).

Par ailleurs, le Sivav a décidé de passer une convention d'objectifs avec Sybelles promotion pour définir son

aide financière. Michel Donda a proposé que cette convention soit signée pour 3 ans. Le comité syndical a débattu des clauses suspensives de cette convention, et a proposé de financer Sybelles promotion à hauteur de 50 %, soit pas plus que 120 000 euros par an.

L'actionnariat à Maurienne expansion devrait désormais passer par le Syndicat de pays de Maurienne. Le Sivav a proposé de vendre ses actions à condition d'avoir au moins un représentant du Sivav à Maurienne expansion.

Dans le cadre de la valorisation des cols de la Croix-de-Fer et du Glandon, il a été décidé qu'un chalet serait implanté au col de la Croix-de-Fer de manière à réaliser la promotion du site et des Sybelles. Pour assurer cette mission, le Sivav a décidé de recruter une personne sur un emploi saisonnier pour juillet et août. Un appel à candidature a été envoyé dans chaque mairie de l'Arvan-Villard.

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain

R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE

FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

J.-L.
TABOURY

Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

BOUCHERIE DU MONT CUCHE
Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile

73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 34 01

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU
19 MARS 2004

Absents : Delphine Ferroud et Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

1 - Comptes administratifs

Le conseil approuve les comptes administratifs 2003 du budget principal qui dégagent un excédent de fonctionnement de 658 475,36 € et un déficit d'investissement de 92 563,55 €. Ce qui porte le déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2003 à 314 067,19 € contre 221 503,64 € au 31 décembre 2002. Pour le budget des gîtes, l'excédent de fonctionnement 2003 est de 8 506,44 € ce qui porte l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2003 à 33 688,84 € (contre 25 182,40 € au 31 décembre précédent), et le déficit d'investissement est de 22 795,21 € ce qui entraîne un déficit de 5 445,63 € au 31 décembre 2003. Pour le CCAS, le déficit de fonctionnement est de 4 452,06 €, soit un déficit cumulé au 31 décembre 2003 de 678,88 €.

2 - Impôts locaux

Le conseil adopte les taux d'imposition 2004 avec une baisse importante de la taxe d'habitation, ce qui entraîne une baisse tout aussi importante de la taxe sur le foncier non bâti pour laquelle certaines sommes ne seront pas mises en recouvrement. La taxe sur le foncier bâti est élevée mais les contribuables n'en paient qu'à peu près 9 %, le reste étant payé principalement par EDF et la FHYT. Avec les exonérations des taxes sur l'eau, les ordures ménagères, et l'assainissement, les impôts locaux, au total, ne sont pas plus élevés qu'en 1989. Au final, les taux 2004 s'établissent ainsi : TH : 0,01 %, FNB : 0,17 %, et FB : 48,18 %, ce qui fait un produit d'impôt de 1 004 600 euros.

3 - Budgets primitifs 2004

A l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif 2004 de la commune qui s'équilibre à 1 328 225 euros en fonctionnement et à 1 865 752 euros en investissement. Pour les gîtes, la section de fonctionnement s'équilibre à 73 688 euros et celle d'investissement à 49 700 euros. Au CCAS, les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 5 679 euros.

4 - Divers

- Immobilier. Le conseil est informé des rencontres avec différents promoteurs. Après discussion le conseil accepte le projet présenté par TIMM pour le site du Mollaret.
- Voie d'accès au domaine skiable. Suite à une réunion avec MM. Barriau, Albert, Vermeuler (Sogreah), et Burnier (27 février), il est prévu cette année une phase administrative (expropriation foncière, étude d'impact de la loi sur l'eau, étude d'impact paysager, etc.).

La réalisation débutera en 2005.

- Cimetière. Le maire indique que la phase d'expropriation aura lieu en 2004 et que les travaux devraient commencer début 2005 en fonction de la subvention obtenue du conseil général.

- Le maire donne lecture de deux lettres adressées par M. Gaston Maulin, PDG de la Satvac, relatives principalement aux pénalités prévues dans la convention. Il fait part de son étonnement quant aux cumuls faits par M. Maulin, des pertes enregistrées, des investissements réalisés, et des frais de structure de la Satvac. Il s'étonne encore plus qu'une perte de 250 000 euros soit annoncée pour la saison 2003-2004 qui n'est pas encore terminée. Fin 2004, le montant des pénalités serait de 670 000 euros. Or, à ce jour, et depuis 2001, le montant des travaux réalisés par la commune sur le domaine skiable, et ne lui incombe pas, s'élève à 762 245 euros. Ce montant ne prend pas en compte la construction du télésiège de Bellard pour laquelle une participation de la Satvac était attendue. Une remarque est faite par un conseiller lors du débat : « *La liaison qui devait être réalisée en 2000-2001 ne l'a été que cette année.* » Une rencontre avec M. Michel Bouvard, député de savoie, doit avoir lieu d'ici la fin du mois pour ce problème en particulier et d'autres en général (FHYT, route d'accès au domaine skiable, etc.).

- Le conseil est informé de la lettre d'EDF quant aux parcelles délaissées de Grand Maison, précisant que certaines d'entre elles devront être cédées à M. Feuga, et demandant à la commune de faire savoir si le projet d'acquisition entériné en 1994, est toujours d'actualité. Le conseil confirme ce projet.
- Suite à une lettre du RTM concernant la protection paravalanches du pic de Fremezan, le conseil donne un avis favorable à ce projet pour lequel il sollicite une subvention.

- Le conseil prend connaissance de la lettre de Mme Deketh Govert qui précise que pour l'ADSL, il faut au moins 100 pré-demandes individuelles regroupées par la municipalité.
- Le conseil vote une indemnité de stage pour Melle Vernier.

● SÉANCE DU
23 AVRIL 2004

Absent : Eric Pommier (procuration à Patrick Louadoudi).

1 - Domaine skiable

Le maire donne lecture du courrier adressé à M. G. Maulin, PDG de la Satvac, le 9 avril 2004 au sujet des pertes financières nettes supportées par la Satvac pour la gestion du domaine skiable de Saint-Colomban, de la réponse de M. Maulin (13 avril 2004) à ce sujet, et des rapports d'activité. Il indique qu'une rencontre devrait avoir lieu pour établir un

bilan de fin de saison (*lire ci-dessous*). Il indique également qu'une étude technique a été demandée auprès du bureau Duplan engineering (M. Jean-François Bonnot) pour l'extension de l'enneigement artificiel et qu'une étude de téléporté sera faite par POMA, toujours à la demande de la commune.

2 - Immobilier

Le conseil prend connaissance du dossier de demande de permis de construire présenté par la société TIMM pour réaliser des résidences de tourisme de type « chalet » au Mollaret et donne un avis favorable à ce dossier. Néanmoins, le conseil demande qu'un programme de réalisation soit défini d'une façon précise. Il souhaite que soit augmenté le nombre de lits dans certains chalets (combles non occupés), demande s'il est possible de prévoir une patinoire, un jeu de boules, ainsi qu'une halte-garderie, que soit étudié le réseau d'assainissement vers Paul Girard ainsi que le réseau d'eau potable afin de permettre l'installation d'une 2^e borne incendie

3 - Communauté de communes

Compte tenu du fait que Stéphane Bozon – fils de Robert Bozon – 2^e adjoint de la commune et délégué de Saint-Colomban à la communauté de communes a déposé un recours

SAISON HIVERNALE

Rencontre commune - Satvac :
des propositions pour améliorer le domaine skiable

Le bilan de la saison de ski 2003-2004 était à l'ordre du jour d'une réunion qui s'est déroulée le 15 juin dernier, à l'initiative de la commune de Saint-Colomban, entre les dirigeants de la Satvac (MM. Alexandre Maulin et Taravel), et la municipalité de Saint-Colomban (R. Mugnier, P. Louadoudi, Henri Girard, Norbert Combet, Hervé Tardy, Robert Bozon).

Celle-ci souhaitait faire des propositions à la Satvac pour améliorer le domaine skiable, et le fonctionnement de la station même si, selon René Mugnier : « *bien des choses ont été satisfaisantes cette année comme une saison longue, un damage de bonne qualité, et une production et une utilisation de la neige de culture très satisfaisantes.* » Ce qui a d'ailleurs été souligné par les élus villageois au cours de cette rencontre.

La première proposition avancée par la commune vise à étendre la zone couverte par le système existant de production de neige de culture, pour y inclure la zone du « S ». Mais de l'avis même d'un représentant de Duplan engineering, société spécialisée dans ce domaine, à qui la mairie avait demandé un devis, ce projet ne serait pas faisable compte tenu de la situation (trop basse) de la station de pompage du système actuel qui ne permettrait pas (pompes pas assez puissantes) d'en-neiger cette zone.

La mairie a alors proposé de construire une nouvelle station de pompage à la Téchette pour « couvrir » cette zone par le haut. Sur ce point, M. Maulin a indiqué qu'il fallait réfléchir car de nouvelles installations sont synonymes de nouveaux frais de fonctionnement.

La commune souhaiterait également déplacer le garage de la dameuse depuis que, cet hiver, des propriétaires de terrains riverains ont voulu empêcher (notamment par la pose de barbelés, mais pas seulement...) les engins de passer sur leurs terrains. Quand la neige recouvre le sol, la loi Montagne autorise ces passages. Mais en l'absence de neige évidemment... Hors ce cas de figure n'est pas rare lorsque le domaine n'est enneigé que sur le haut par exemple. Pour Henri

auprès du tribunal administratif contre la décision du président de la communauté de communes de ne pas le titulariser comme employé territorial le 10 janvier 2004 ; compte tenu que Robert Bozon a été sensibilisé à cette situation le 4 mars lors d'une réunion provoquée par le maire en présence des trois adjoints, et qu'il a déclaré, à la réunion du conseil municipal du 19 mars 2004, qu'il se sentait mal à l'aise à la communauté de communes et qu'il fallait le remplacer ; compte tenu que lors de la dernière réunion de la communauté de communes (26 mars 2004, première réunion depuis le 10 janvier 2004), Michel Donda, vice-président de la communauté de communes, représentant de Saint-Alban, a indiqué que les représentants de sa commune désapprouvaient la non-titularisation de Stéphane Bozon ; compte tenu qu'en fonction de cette affaire, M. Donda a demandé un vote à bulletin secret pour l'adoption du compte administratif qui n'a pas été approuvé (par 5 voix contre, 4 voix pour, un bulletin blanc, Robert Bozon ayant participé au vote), et qu'il est clair que les élus de Saint-Alban se servent de cette non-titularisation à tout propos pour demander un vote à bulletin secret pour créer une situation de blocage dans cette

instance intercommunale, que R. Bozon vote ou se retire du vote ; compte tenu que le maire, lors d'une deuxième entrevue avec Robert Bozon (20 avril 2004 en présence de Henri Girard, 3^e adjoint, et hors présence de M. Louadoudi, 1^{er} adjoint et président de la communauté de communes, afin de ne pas passionner le débat), a demandé à Robert Bozon de se retirer de la communauté de communes jusqu'à ce que l'affaire avec son fils soit jugée ; compte tenu qu'à l'issue de cette rencontre, Robert Bozon a répondu qu'il allait réfléchir et qu'il allait rencontrer le sous-préfet dans deux ou trois mois, réponse en contradiction avec sa phrase du 19 mars. De plus Robert Bozon, lors de la réunion du conseil municipal du 23 avril 2004 a déclaré, qu'après renseignements pris en sous-préfecture : « *il était élu et pouvait se maintenir en tant que délégué* » et qu'en fonction de ces dires, il gardait son poste de délégué. Or l'article 5211-8 du Code général des collectivités territoriales dit que le mandat de délégué suit celui de conseiller municipal mais sans préjudice des dispositions des articles L.2121-33 et L.2122-10 qui stipule : « *La fixation par les dispositions précitées de la*

Lire la suite page 12

Girard, d'autres raisons poussent au déplacement de ce garage : « *Cela réduirait le bruit dans une zone située à proximité de la résidence qui va se construire au Mollaret, et ça dégagerait une piste de retour vers cette résidence alors qu'actuellement cet endroit est abîmé par le passage des engins.* »

Pour M. Maulin, ce déplacement, qui reste du ressort de la commune, n'est pas urgent dans la mesure où ce garage convient parfaitement. Il serait même l'un des plus pratiques des Sybelles.

Pour réduire les temps d'attente aux caisses, en supprimant les engorgements et les queues à la billetterie, les élus ont proposé d'installer un distributeur automatique comme il en existait un cet hiver à Saint-Sorlin. Ce système, d'après M. Maulin, n'ayant pas donné satisfaction, il convient d'attendre. Néanmoins, en février par exemple, une caisse supplémentaire pourrait être ouverte. Enfin, dernière proposition : l'installation d'un tapis. Sur ce point, il semble qu'à la Satvac on juge que ce soit plutôt à l'Ecole de ski de prendre en charge cet équipement.

Sur toutes ces propositions, la commune s'est dite naturellement « *prête à participer financièrement, une somme de 150 000 euros étant inscrite au budget 2004.* »

La mairie a également profité de cette rencontre pour rappeler qu'elle avait investi sur le domaine skiable de Saint-Colomban : enneigement artificiel, remplacement du téléski de Rougemont, déplacement de celui du Coin, etc., le tout pour 4,94 millions de francs, ce qui, selon René Mugnier : « *est au-dessus de ce qu'on devra en dépenses à la fin de l'année 2004.* »

Enfin, M. Maulin a indiqué que le chiffre d'affaires réalisé cet hiver par la Satvac sur le domaine skiable de Saint-Colomban était en augmentation de 80 à 90 % par rapport à l'an passé, mais que le déficit restait important (près de 400 000 euros) et supérieur à celui de l'an passé. Globalement, sur l'ensemble du massif des Sybelles, la Satvac a réalisé un bénéfice en augmentation de 33 %.

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 11

durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. » Le conseiller juridique de l'Association des maires de France et celui de l'Association des communautés de communes ont confirmé qu'il était possible de procéder au remplacement d'un délégué en cours de mandat. Le maire demande à ce que Robert Bozon soit remplacé en tant que délégué de la commune de Saint-Colomban jusqu'à ce que l'affaire de son fils soit jugée au tribunal administratif. Après appel de candidatures Henri Girard et Hervé Tardy se présentent et Henri Girard est élu par 7 voix pour, 2 bulletins blanc et 2 refus de vote (Robert Bozon et Jacques Maurino).

4 – Col du Glandon

Le conseil est informé qu'une enquête publique se déroule jusqu'au 3 mai 2004, relative au projet de classement du site du massif de l'Etandard et du col du Glandon. Le maire indique alors qu'il a participé à plusieurs réunions sur le terrain durant l'été 2003 en présence du sous-préfet, de représentants de la DIREN Rhône-Alpes, du président du Sivav, réunions au cours desquelles il a défendu le non-classement du col du Glandon en proposant des solutions d'échange comme le classement des Argentières. Or il est constaté sur une carte du dossier que le col du Glandon et les aiguilles d'Argentières figurent dans la zone à classer. Devant un tel « mépris des paroles dites » sur le site, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'application pure et simple du protocole d'accord pour la valorisation paysagère du site inscrit des cols de la Croix-de-Fer et du Glandon, protocole signé le 26 septembre 2000. La stricte application de tout le protocole mais rien que le protocole. En outre le conseil municipal décide de mobiliser les administrés, les particuliers, etc., en les incitant à venir écrire leurs remarques sur le registre d'enquête. Une campagne de sensibilisation sera effectuée par voie d'affichage à cet effet. Jacques Maurino se propose pour s'en occuper.

5 – Divers

Le conseil :

- décide de ne pas appliquer son DPU sur la vente d'une partie de bâtiment existant à Martinan (parcelle numéro 520 section D) entre M. Yves Subrin et M. Hervé Kleczewki.
- attribue une somme de 150 euros à M. Norbert Barboux au titre d'une aide (en partenariat) pour son équipe cynophile à Saint-Colomban.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 17 AVRIL 2004

Absents : Annie Bordas (procuration à G. Quézel-Ambrunaz), et D. Quézel-Ambrunaz (procuration à M. Donda).

1 – Acquisitions foncières

- au Premier-Villard. Devant la nécessité d'acquérir des parcelles autour de l'école du Premier-Villard, de façon à pouvoir procéder ultérieurement à son aménagement, car elle est actuellement pratiquement enclavée dans des propriétés privées, le conseil décide, à l'unanimité (Annie Chaboud-Crousaz ne prenant pas part au vote pour la parcelle numéro 178 située section E), l'acquisition des parcelles numéro 449 section E (à Mme Pierrette Frasse-Sombet), et numéro 178 section E (à Mme Annie Chaboud-Crousaz), au prix de 6,10 € le m² ;
- au lieu dit Derrière la Narie. Dans le but d'aménager une plate-forme de stockage de fumier, le conseil décide d'acquérir les parcelles numéro 1665 située section P (70 m², à Mme Raymonde Lajon), numéro 1664 située section P (205 m², à M. Jacques Darves-Blanc), numéro 117 située section G (220 m², lieu-dit Combe de Barbas, à Mme Jeanne Giraud), toutes au prix de 0,20 € le m².

2 – Communaux cultifs

La commune possède 3 200 parcelles de communaux cultifs, héritage de la loi sarde, représentant une superficie d'environ 109 hectares. Ces terrains sont donnés en usufruit à des exploitants, cet usufruit étant transmissible, par succession ou par vente, à condition d'être dûment enregistré. La commune a tenu un registre des bénéficiaires jusqu'en 1952, date à laquelle ils ont été enregistrés aux hypo-

thèques. Actuellement, il est pratiquement impossible de connaître la situation exacte des communaux cultifs. Le conseil municipal a donc décidé, par délibération en date du 3 mai 2003, d'effectuer une enquête, jusqu'au 31 décembre 2003, en vue de rechercher les usufruitiers actuels. Pour compléter l'enquête, un courrier a été adressé en septembre 2003 à tous les usufruitiers pouvant être identifiés à partir du registre communal. Ces deux procédures ont permis d'identifier une dizaine de bénéficiaires qui possèdent les justificatifs et deux usufruitiers ne les possèdent pas. Aussi, le conseil décide de [par 7 voix pour, 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon), et 1 contre (Armand Cartier-Lange), Daniel Quézel-Ambrunaz ne prenant pas part au vote] :

- pour les communaux cultifs formellement identifiés, de proposer aux usufruitiers deux options : soit racheter la nue-propriété, au prix de 0,10 € le m², soit être enregistrés sur le registre communal rouvert à la date du 1^{er} mai 2004.
- pour les deux usufruitiers sans documents d'inscription, de leur appliquer la procédure ci-dessus, à condition que l'ensemble des héritiers du dernier bénéficiaire connu en soient d'accord.
- pour les communaux non identifiés, de les reprendre en pleine propriété communale.

3 – Bail des alpages communaux

En 1974, les alpages communaux avaient été donnés à bail au Gaec du Merlet (Michel, Rosette et Ulysse Darves-Blanc) ; en 1992, Rosette s'étant retirée, Michel et Ulysse ont contracté un bail indivis. Ce bail a été résilié le 18 décembre 2003, à charge pour la commune de signer un bail séparé avec chacun des exploitants et, avec Rosette, une convention gracieuse d'occupation. Après plusieurs réunions une solution a été trouvée (*lire page 8*) approuvée par le conseil munici-

pal par 7 voix pour et 2 absences (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon). Par ailleurs, pour le règlement de cette question, le conseil avait demandé (6 décembre 2003) l'assistance de la chambre d'agriculture pour l'élaboration du bail des alpages. Le montant du devis s'élève à 3 348 euros TTC, que le conseil accepte à l'unanimité.

4 – Lotissement de la Doata

Par délibération en date du 24 août 2002, le conseil municipal avait approuvé la création d'un lotissement de trois lots au lieu-dit la Doata, sur un terrain d'une superficie de 2 718 m². Des études complémentaires ont ensuite été effectuées pour rechercher un autre type d'accès au lotissement, en fonction de l'étude de la route de désenclavement du Mollard, et deux autres solutions ont été proposées par la DDE et l'agence d'architecture chargée du projet. Après une étude approfondie des trois solutions, le choix initial est confirmé par 7 voix pour et deux contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

5 – Désenclavement du Mollard

Par délibération en date du 1^{er} juin 2002, le conseil municipal avait adopté l'avant projet établi par la DDE pour la route du Mollard, pour un coût estimé à 6 millions d'euros HT. Des études complémentaires ayant été demandées par deux conseillers, la DDE a proposé un autre tracé, qui comporte deux variantes d'intersection avec la D927 E, et dont le coût est estimé à 4 millions d'euros HT. Le conseil a approuvé le principe de ces variantes le 11 octobre 2003, en demandant à l'Agence Barbeyer une étude de l'urbanisation de l'ensemble du secteur (Doata et Mollard). Cette étude a permis de montrer qu'il faut ajouter environ 2 millions d'euros pour l'accès à 5 lots non desservis par la route, et que deux lots sont supprimés

au lotissement du Mollard. Ces deux dernières variantes nécessitent en outre des terrassements importants au niveau du lotissement de la Doata, rendant l'accès aux constructions difficile, avec une dénivellation allant jusqu'à 5 m entre la route et les maisons. Aussi, après avoir examiné les diverses solutions, le conseil décide par 7 voix pour, contre 2 (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon), de choisir à nouveau le tracé retenu le 1^{er} juin 2002 et de lancer la procédure en vue de la déclaration d'utilité publique correspondante.

6 – Secrétariat

Mme Liliane Darves-Blanc, secrétaire de mairie, partant en retraite le 31 décembre 2004, il est nécessaire de prévoir son remplacement. Les postes de secrétaire de mairie n'existant plus dans le statut de la Fonction Publique territoriale, le conseil décide de supprimer le poste de secrétaire de mairie à compter du 31 décembre 2004, de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} octobre 2004, et de lancer la procédure de recrutement auprès du Centre de gestion de la Fonction territoriale.

7 – Divers

- * Le conseil avait inscrit au budget primitif 2004 un emprunt relais du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de 53 000 euros qu'il convient de porter à 67 494 euros pour prendre en compte la totalité du montant du FCTVA. L'augmentation correspondante (14 494 euros) est affectée aux travaux de captage de la source du Merlet. Le conseil municipal accepte cette modification budgétaire (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote).

- Le conseil attribue une subvention de 150 euros au comité Maurienne du Souvenir français.

Lire la suite page 13

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 7 MAI 2004

Le président souhaite la bienvenue à Henri Girard (*lire page 11, le compte rendu de la séance du 23 avril 2004 du conseil municipal de Saint-Colomban*).

1 – Presbytère de Saint-Alban
Le conseil est informé que deux entreprises ont été contactées pour le marché de la charpente, les entreprises Constant et Bozon-Vialle. Suite au désistement de la première, le conseil approuve, à l'unanimité, le devis de l'Entreprise Bozon-Vialle (88 829,62 € TTC).

2 – Taxe de séjour

Deux types de taxes peuvent être mises en place, la taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire. La taxe de séjour taxe les personnes en séjour (à titre

onéreux) selon la durée de ce dernier. Elle a l'avantage de se baser sur la fréquentation réelle du logeur puisque le client s'acquitte de la taxe au moment même de son séjour. La taxe de séjour forfaitaire taxe les personnes morales ou physiques qui donnent en location un bien. Elle présente l'avantage d'être définie au préalable. Le conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la mise en place de la taxe de séjour dont le montant est fixé à 0,50 € par nuitée et par personne, quel que soit le type d'hébergement, et à 0,20 € par nuitée et par personne pour le camping. Les enfants de moins de 13 ans sont exonérés de cette taxe. Les périodes de l'année durant lesquelles cette taxe est exigible vont de décembre à mars et du 1^{er} juillet au 31 août.

3 – Adhésion

à Espace Belledonne

Le conseil adhère à l'association Espace Belledonne pour

un montant de 0,50 € par an et par habitant, par 6 voix pour, 4 contre (René Mugnier, Patrick Louadoudi, Henri Girard, Norbert Combet) et 1 abstention (Xavier Mugnier).

4 – Questions diverses

Le conseil :

- décide que Henri Girard remplacera Robert Bozon au Sivav, au Sirtom, au bureau de la communauté de communes, et à la commission agriculture et environnement (10 pour et 1 abstention – G. Q.-A.).
- crée deux emplois verts (à temps plein et à mi-temps), pour la période courant de mi-juin à fin août.
- alloue une subvention de 1 400 euros à l'association Saint-Alban en fleurs, par 6 voix pour, 4 contre (René Mugnier, Patrick Louadoudi, Xavier Mugnier, Henri Girard), et 1 abstention (Delphine Ferroud).
- refuse la demande de subvention de l'association Vivre aux Villards d'un montant de 500 eur
- sollicite une subvention auprès du conseil général pour le projet du Tour de la Lavoie.

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

Suite de la page 12

● SÉANCE DU 29 MAI 2004

Absent : Emile Quézel-Yoyon (procuration à Armand Cartier-Lange).

1 – Schéma directeur d'eau potable

Le maire expose que la commune a engagé l'étude de son schéma directeur d'alimentation en eau potable. Elle se fait assister pour cela par les services du conseil général de la Savoie, en la personne de M. Stéphane Lascours. Après un appel à candidature diffusé dans la presse locale, le cahier des charges a été transmis à sept bureaux d'études et six ont fait parvenir leur offre. La commission d'appel d'offres de la commune s'est réunie le lundi 24 mai 2004 en présence de M. Lascours qui a présenté une analyse des réponses, six bureaux d'étude ayant présenté une offre. Pour un montant estimé par la Sagere à 20 000 euros, les offres s'étagaient de 18 707,04 € à 31 807,66 € HT. Après avoir vérifié la conformité des prestations offertes avec le cahier des charges, le conseil a retenu, sur proposition de la commission d'appel d'offres, le bureau d'études Merlin/PMH, pour un montant de 18 707,04 € HT (unanimité).

2 -Commerce multiservices

Le commerce communal le

Triandou étant maintenant affermé par la commune sous forme d'une délégation de service public, il n'y a plus lieu de conserver la régie d'avances et de recettes ; le conseil décide de la supprimer.

3 – Location de parcelles communales

Suite à la résiliation du bail indivis avec les frères Darves-Blanc par le tribunal des baux ruraux, deux parcelles enclavées dans des terrains privés exploités par le Gaec du Bacheux sont actuellement libres. Le conseil décide de passer avec le Gaec du Bacheux un bail rural d'une durée de neuf ans, à compter du 1^{er} juillet 2004. Ce bail est consenti pour un montant annuel de 10 euros.

4 – Ecole du Premier-Villard

La commune a repris la pleine jouissance de l'école du Premier-Villard après la résiliation du bail du Prado. Les locaux et les abords sont maintenus en bon état d'entretien et peuvent donc être utilisés pour des activités temporaires, en attendant une affectation actuellement à l'étude. Le conseil décide donc de mettre à disposition des associations et des habitants de la commune, à titre gracieux, pour y organiser des rencontres festives (pique-niques, jeux, etc.), les terrains de l'école et la salle de classe, ainsi que les toilettes du dortoir. Une demande écrite sera faite à

la mairie pour cette mise à disposition. Les lieux seront placés sous la responsabilité du demandeur et devront être rendus en parfait état.

5 – Subventions aux associations

Le maire rappelle qu'une somme de 2 800 euros a été inscrite au budget primitif 2004 au titre des subventions aux associations. Compte tenu des demandes parvenues à la mairie, le conseil décide d'allouer les subventions suivantes : 400 euros au Club des sports de la vallée des Villards (unanimité, Michel Donda ne prenant pas part au vote) ; 400 euros à la chorale la Villaraine (unanimité, Annie Bordas ne prenant pas part au vote) ; 50 euros à l'Association intercommunale contre les nuisances TGV, fret et ferroviaire (unanimité) ; 200 euros au Groupement agricole de moyenne Maurienne (unanimité).

6 – Service public postal

Le maire expose que dans le cadre des discussions en cours sur l'avenir de la poste, il y a lieu de s'inquiéter pour la pérennité du bureau de poste de Saint-Colomban, jugé « non rentable » en termes économiques. Considérant l'importance de ce bureau pour la population résidente, souvent âgée, et les touristes fréquentant la vallée, le conseil décide d'adopter une délibération pour s'associer à la motion votée en assemblée générale de l'Association des maires ruraux de France, le 18 avril 2004 (*lire page 10*).

MICROCENTRALE

Le projet du Bacheux

En vue de produire de l'électricité, la société Pyren de Tarbes va construire une microcentrale sur le torrent du Bacheux, à la limite des communes de Saint-Alban-des-Villards et de Saint-Etienne-de-Cuines.

L'usine se situera en amont du hameau du Pied des Voûtes, en rive droite, à 710 mètres d'altitude. Il s'agira d'un petit bâtiment de 150 m² qui s'intègrera au paysage par sa facture traditionnelle. Il fait actuellement l'objet d'un permis de construire. L'eau sera restituée en amont du hameau afin de conserver le ruisseau tel qu'il est lorsqu'il le traverse. La livraison de l'énergie à EDF se fera par le biais d'une ligne enterrée rejoignant la ligne 2 kV du Glandon, déjà existante.

Deux possibilités ont été envisagées pour le captage. L'une à l'altitude 1 150 m (pont des Reisses), l'autre à la cote 1 480 m (lieu-dit Les Barmes). L'intérêt de ce dernier cas serait de gagner environ 60 % de chute tout en ne perdant que 15 % en eau. La conduite forcée sera enterrée sur toute la longueur.

La puissance de la centrale sera d'environ 1 500 kW, soit une production annuelle de 7,5 millions de kWh (le quart de celle produite par la retenue de la FHYT). Cette énergie représente la consommation domestique électrique de 2 300 foyers environ.

Ce type de centrale présente l'avantage de ne comporter aucun élément mécanique lubrifié en contact avec l'eau, et restitue intégralement la source d'énergie dans ses capacités et compositions physico-chimiques. L'eau potable à l'entrée des installations le reste à la sortie. Par ailleurs l'énergie hydroélectrique

est le symbole même du développement durable car c'est une source renouvelable sans effet de serre, décentralisée, la plus fiable à ce jour.

Cette centrale participera ainsi à la réalisation des engagements pris par la France au regard de la Directive européenne du 27 septembre 2001 qui demande à notre pays d'augmenter de 50 % la part d'énergie renouvelable dans le total consommé (ce qui correspond à un engagement de construire d'ici 2010 environ 700 centrales hydroélectriques du même gabarit). Les deux communes qui se sont engagées sur le projet (après un vote positif des deux conseils municipaux) se sont mises d'accord pour partager les différentes taxes et redevances (28 % pour la commune de Saint-Etienne-de-Cuines, 23 % pour celle de Saint-Alban, et 49 % pour les autres actionnaires de la SEM créée à cet effet). La création d'un poste de gardien permettra parallèlement d'aider un pluriactif (agriculteur, guide, accompagnateur) à avoir des revenus fixes, et à rester ou à s'établir dans la vallée.

Enfin, sur le plan touristique, la piste située en rive gauche du torrent, en amont du pont des Reisses, sera rénovée, assainie et entretenue.

Le montage du dossier et son instruction par les services de l'Etat devraient prendre encore deux ans. Quant aux travaux, ils dureront entre 6 et 9 mois.

Claude Gautier(*)

(*) Article publié dans *La Vie nouvelle*, numéro 1093 (13 mai 2004).

Saint-Alban et le tribunal administratif

La mode est actuellement aux recours en tribunal administratif, et, quand des maires se rencontrent, que se racontent-ils ? Des histoires de tribunal administratif...

Saint-Alban-des-Villards ne déroge pas à la règle, et, en ce mois de juin 2004 nous arrivons gaillardement à treize, et même à quatorze en comptant un recours retiré !

Il y a ceux que nous avons déposés nous-mêmes, et tout d'abord celui qui demande l'annulation de l'arrêté préfectoral de transformation du district en communauté de communes de décembre 2001.

Cet arrêté fixe le nombre de délégués au conseil communautaire, 6 pour Saint-Colomban, 5 pour Saint-Alban, alors que la loi Chevènement stipule qu'aucune commune ne peut être majoritaire. Comme aucun accord n'a pu être trouvé avec nos partenaires de Saint-Colomban, nous demandons au tribunal de dire si la loi s'applique dans notre cas. L'instruction de cette affaire a été close le 1^{er} juin 2004, et nous espérons que l'affaire sera appelée dans les prochains mois.

Nous avions également déposé, fin 2002, un recours en référé (procédure d'urgence) pour demander la suspension de la délibération du conseil communautaire décidant d'emprunter 2 millions d'euros pour financer, par la voie d'un fonds de concours, le télésiège du col de Bellard : c'est ce recours que nous avons retiré lorsque nous avons pu trouver un accord avec nos partenaires de Saint-Colomban, avec notamment la prise en charge par la communauté de communes de la rénovation du presbytère (qui est en cours).

Viennent ensuite les recours dirigés contre des actions du conseil municipal, et, en premier lieu, contre l'arrêté préfectoral créant l'AFP de la combe du Nant. Huit propriétaires (Mmes Noëlle Noël, Christiane Briançon, Viviane Campillo, Janine Brioude, MM. Hervé Vidal, Jean-Pierre Merle, Gaston Cartier-Lange, et M. et Mme Henri Girard) ont demandé au tribunal l'annulation de cet arrêté. La commune et le préfet ont présenté leurs mémoires en défense, et l'instruction de l'affaire continue, sans que l'on puisse, compte tenu de l'engorgement du tribunal, donner une date, même approximative, pour le jugement. Cependant la procédure n'étant pas suspensive, l'arrêté de création s'applique.

Nous avons ensuite un recours déposé par Mme Nathalie Lessort (née Quézel-Yoyon), contre une décision du conseil municipal qui avait décidé (7 pour, 1 abstention, 1 ne prenant pas part au vote), suivant en cela l'avis du commissaire enquêteur, de ne pas aliéner une portion de chemin communal que Mme Lessort souhaitait acquérir. Là aussi, l'affaire est à l'instruction.

Très récemment, MM. Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange ont déposé deux recours, l'un contre le fait que l'accès aux bureaux de la mairie leur soit refusé en dehors des heures d'ouverture, l'autre pour demander l'annulation du vote du compte administratif 2003 et du budget primitif 2004, en prétextant que la convocation du conseil n'avait pas été postée dans les délais légaux.

Ces deux recours ont été rejetés en procédure de référé : le premier n'a pas été appelé parce qu'il ne présentait pas un caractère d'urgence, le deuxième, examiné le mercredi 3 juin, a été rejeté, au motif « *qu'aucun des moyens soulevés par le requérant n'est, en l'état de l'instruction, propre à créer un doute sérieux sur la légalité des délibérations attaquées* ». Si les recours ne sont pas retirés, la procédure continue, avec un jugement sur le fond de l'affaire, dans les années qui viennent.

Enfin, un 13^e recours auprès du tribunal administratif est arrivé en mairie de Saint-Alban le 19 juin. Ce recours normal (pas en référé) a été déposé par M. et Mme Pierre Noël, et MM. Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange. Ils demandent au tribunal administratif « *d'annuler la délibération du conseil municipal du 17 avril 2004 pour excès de pouvoir* ». Par cette délibération prise par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon), le conseil a décidé de choisir (à nouveau) le tracé retenu le 1^{er} juin 2002 pour la route du Mollard et de lancer la procédure en vue de la déclaration d'utilité publique correspondante (*lire page 12*).

Au tribunal administratif, la procédure est gratuite : il faut seulement payer des frais d'avocat, si on le juge utile. Compte tenu de la complexité juridique de notre recours sur la parité à la communauté de communes, nous avons sollicité les services d'un avocat. Mais, dans tous les autres cas, et compte tenu du fait qu'il nous semble que nous avons scrupuleusement respecté les lois et les procédures, nous avons économisé l'argent de la commune en présentant nous-mêmes la défense. Cela fait seulement un surcroît de travail, dont nous nous serions volontiers passé !

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Maire de Saint-Alban

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéroporitaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guynemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

la mure bianco



COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS
NETTOYAGE DE CUVES - ENTRETIEN CHAUFFAGE

PONTAMAFREY 04 79 83 40 38

LA MURE BIANCO locataire-gérant de la société CHARVET

Robert RICHARD



73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Les différentes espèces de genépi

Il y a maintenant plus de 20 ans de cela, je lisais dans l'*Almanach du vieux Savoyard* que le genépi(*) dit genépi noir serait un genépi mâle et le genépi blanc un genépi femelle.

Il faut dire que c'est tout à fait faux. Il s'agit au contraire de deux espèces différentes et complètes en elles-mêmes du point de vue de leur reproduction. Sur chacun de ces deux genépis les fleurs possèdent à la fois un pistil, organe femelle, et des étamines, organe mâle, pour assurer leur reproduction indépendante. Il n'y a donc pas de genépi mâle ni de genépi femelle.

Le genépi blanc est aussi appelé genépi jaune, et il vaut mieux l'appeler ainsi car tous les genépis sont couverts de poils blancs qui leur donnent une couleur blanchâtre ; ainsi, genépi blanc formerait un peu un pléonasme. Il existe un troisième genépi, plus rare que les deux autres, et appelé armoise des glaciers.

Les genépis sont de petites plantes de 5 à 20 cm de haut, à odeur aromatique caractéristique. Ce sont en quelque sorte des absinthes miniatures mais à odeur plus douce, plus délicate et plus sucrée (l'odeur du genépi noir est cependant assez forte et rappelle celle de l'absinthe). Ils sont réputés par les montagnards contre les « refroidissements ». Ils poussent dans les rochers et les éboulis en altitude (de 2 300 m à 2 800 m), fleurissent en juillet et août, et sont caractéristiques des montagnes alpines même si on en trouve cependant aussi dans les Pyrénées.

Chacune des petites fleurs des genépis est en réalité un assemblage de fleurs minuscules groupées par plusieurs en un petit capitule jaune, comme un cœur de marguerite, de camomille ou d'aster en miniature, et auquel on aurait retiré les « pétales » blancs du pourtour.

C'est ainsi que les genépis appartiennent à la famille des Composées (comme les asters, les edelweiss et les chardons par exemple, ainsi que les carlines et les artichauts, qui sont d'ailleurs des chardons).

Le genépi noir possède de 12 à 15 capitules répartis tout le long de la tige fleurie. Ces capitules sont jaunes mais ils sont entourés de petites feuilles en écailles, appelées bractées, et de couleur noire, qui donnent ainsi son nom à ce genépi noir.

Chez le genépi jaune, les capitules de fleurs sont jaunes aussi, mais les bractées qui les entourent sont blanchâtres. Il

Comment préparer le genépi ?

Il y a deux façons de préparer le genépi. Certains le mettent dans de l'eau de vie. Cela présente l'inconvénient d'avoir le goût de l'eau de vie préexistante en même temps que celui du genépi. L'autre méthode est de faire de la liqueur, selon l'adage bien connu : 40 morceaux de sucre, 40 brins, 40 jours ; tout cela pour un litre de liqueur. Sachant qu'il y a moitié de sirop, on met donc 40 brins de genépi dans un demi-litre d'alcool pur à 90° (que l'on se procure en pharmacie). Après 40 jours de macération, on peut ajouter l'autre demi-litre de sirop où l'on aura mis à fondre les 40 morceaux de sucre dans un demi-litre d'eau. On obtient un litre de liqueur à 45°. C'est prêt et délicieux.

B. P.

en ressort que la couleur jaune des fleurs des capitules domine et donne son nom à ce genépi jaune. Comme chez le genépi noir, les capitules du genépi jaune sont étalés sur les tiges fleuries, mais davantage vers le sommet.

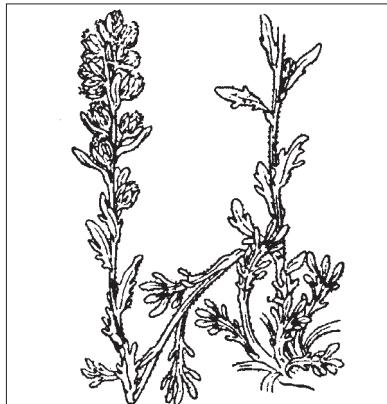
Enfin, l'armoise des glaciers peut compter jusqu'à 25 capitules blanchâtres regroupés tous ensemble en un plus gros au sommet des tiges fleuries.

Ce sont le genépi jaune et l'armoise des glaciers qui servent à fabriquer la liqueur de genépi. Tous les genépis sont des plantes vivaces qui se reproduisent par des bourgeons naissant sur leurs racines, et aussi par des graines issues de la fécondation interne à chaque espèce, et qui peuvent germer en terre, comme la grande majorité des plantes à fleurs. Il n'existe donc pas de prétendus genépi mâle ni de genépi femelle. Ils sont tous complets par eux-mêmes et sur chaque pied pour leur reproduction.

Aux Villards, nous avons en particulier, et au moins, la présence du genépi jaune dans la chaîne de Belledonne.

Bernard Patillon

(*) Genépi ou génépi, les deux sont oléros.



■ *Artemisia spicata* (genépi noir).



■ *Artemisia Mutellina* (genépi jaune).



■ *Artemisia glacialis* (armoise des glaciers).

NAISSANCES

• Le 13 mars 2004 à Grenoble, de Axel, fils de Stella et Franck **Emieux** (Lachenal), et petit-fils de Eliane et René **Emieux** (Frêne).

• Le 22 avril 2004 à Chambéry, de **Johan**, fils de Frédéric **Deléans** et Antoinette **Favre-Teylaz**, et petit-fils de Camille (†) et Marie-Thérèse **Favre-Teylaz** (Châtelelet).

• Le 7 mai 2004 à Chambéry, de **Lili**, fille de Laure **Martin-Cocher** et Christophe **Marcellin**, et petite-fille de Joëlle et Jean-Paul **Martin-Cocher** (Martinan).

• Le 25 mai 2004 à Toulouse, de **Alexis**, fils de Xavier **Christaud-Braize** et Fabienne **Gouilly**, petit-fils de M. et Mme Jean-François **Christaud-Braize** (Muret), et arrière-arrière-petit-fils de Joseph **Christaud-Braize** (†) et Marie-Françoise, née **Pepey** (†) (Martinan).

• Le 4 mai 2004 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Léanna**, fille de Marie Edith **Bonnevie** et Nicolas **Rostaing-Troux**, et petite-fille de Josette et Gérard **Rostaing-Troux** (Châtelelet).

• De M. Jean **Giraud** (Frêne), le 10 mai 2004 à Saint-Alban (80 ans).

• De M. Léon **Chaboud-Crouzaz** (Premier-Villard), le 13 mai 2004 à La Chambre (82 ans).

• De M. Jacques **Goy**, le 23 mai 2004 à Grenoble (80 ans). Il était le fils de Léon **Goy** (†) et Adélaïde, née **Favre-Bonté** (†) (Lachenal).

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert Dubout
34130 - Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

MARIAGES

• Le 19 juin 2004 à Marseille, de Stéphanie **Roux** et Serge **Manenti**. Stéphanie est la fille de M. et Mme Jean-Paul **Roux**, et la petite-fille de Gaston (†) et Andréa (†) **Coin** (Lachal).

DÉCÈS

• De M. Guy **Darves-Blanc** le 7 mars 2004 à Arles (80 ans).

ÉLECTIONS

Elections européennes (13 juin 2004)

■ Saint-Colomban

• I., 321 ; V., 102 ; A., 219 (68,22 %) ; Blancs et nuls, 3 ; E., 99.

Parti des travailleurs (Odile Mirquet), 0 (0 %) ; LO - LCR (Roseline Vachetta), 4 (5,33 %) ; PCF (Manuela Gomez), 7 (9,33 %) ; PS (Michel Rocard), 31 (41,33 %) ; Les Verts - RPS/PNC (Jean-Luc Bennahmias), 4 (5,33 %) ; ALPE (Ligue savoisiennes/RPS, Evelyne Anthoine), 0 (0 %) ; CPNT (Aline Vidal-Daumas), 1 (1,33 %) ; France d'en bas - PPN (Jean-Marc Governatori), 1 (1,33 %) ; France Unie (Marc Fraysse, ex-millioniste), 0 (0 %) ; Europe Démocratie Espéranto (Christian Garino), 0 (0 %) ; Vivre mieux avec l'Europe (Cyprien Laurelli), 1 (1,01 %) ; Parti fédéraliste (Philippe Sanmartin), 0 (0 %) ; UDF (Thierry Cornillet), 3 (4,00 %) ; UMP (Françoise Grossetête), 10 (13,33 %) ; RCF (Véronique Delage), 0 (0 %) ; Pôle des libertés (Patrice Lallouette), 0 (0 %) ; listes Pasqua (RPFIE, Jean-Charles Marchiani), 2 (2,67 %) ; listes de Villiers (MPF, Patrick Louis), 2 (2,67 %) ; Alliance royale (Christian Audic), 0 (0 %) ; FN (Jean-Marie Le Pen), 10 (13,33 %) ; MNR (Alain Vauzelle), 0 (0 %).

■ Saint-Alban

• I., 145 ; V., 76(*) ; A., 69 (47,59 %) ; Blancs et nuls, 2 ; E., 75.

Parti des travailleurs (Odile Mirquet), 0

(0 %) ; LO - LCR (Roseline Vachetta), 4 (5,33 %) ; PCF (Manuela Gomez), 7 (9,33 %) ; PS (Michel Rocard), 31 (41,33 %) ; Les Verts - RPS/PNC (Jean-Luc Bennahmias), 4 (5,33 %) ; ALPE (Ligue savoisiennes/RPS, Evelyne Anthoine), 0 (0 %) ; CPNT (Aline Vidal-Daumas), 1 (1,33 %) ; France d'en bas - PPN (Jean-Marc Governatori), 1 (1,33 %) ; France Unie (Marc Fraysse, ex-millioniste), 0 (0 %) ; Europe Démocratie Espéranto (Christian Garino), 0 (0 %) ; Vivre mieux avec l'Europe (Cyprien Laurelli), 0 (0 %) ; Parti fédéraliste (Philippe Sanmartin), 0 (0 %) ; UDF (Thierry Cornillet), 3 (4,00 %) ; UMP (Françoise Grossetête), 10 (13,33 %) ; RCF (Véronique Delage), 0 (0 %) ; Pôle des libertés (Patrice Lallouette), 0 (0 %) ; listes Pasqua (RPFIE, Jean-Charles Marchiani), 2 (2,67 %) ; listes de Villiers (MPF, Patrick Louis), 7 (7,07 %) ; Alliance royale (Christian Audic), 0 (0 %) ; FN (Jean-Marie Le Pen), 8 (8,08 %) ; MNR (Alain Vauzelle), 1 (1,01 %).

[(*) Soit un de moins que le total du nombre des suffrages exprimés (75) et des blancs et nuls (2). Explication : une personne résidant depuis peu à Saint-Alban, s'étant présentée pour voter, a été autorisée à le faire par les personnes qui tenaient le bureau de vote, et l'a fait, avant que celles-ci n'aient vérifié son inscription sur la liste électorale]

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; Tél. : 04-91-49-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; Tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; Tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Saint-Jean-de-Védas ; Tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

J.C. RAPELLI
TRAITEUR
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65